



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



CONCOURS DE RECRUTEMENT DES PROFESSEURS DES ECOLES

SESSION 2015

RAPPORT DU JURY

STATISTIQUES DU CONCOURS DE RECRUTEMENT DES PROFESSEURS DES ECOLES SESSION 2015

Résultats généraux

Postes offerts		
Concours	Nombre de postes	Nombre de postes pourvus
Externe privé	1	1
3 ^{ème} concours	1	1
Externe public	17	17
Externe public spécial langue régionale	17	17

Admissibilité						
Concours	Inscrits	Présents	Éliminés	Moyenne sur 20 du dernier admissible	Nombre de point dernier admissible	Nombre d'admissibles
Privé	17	7	0	10,75	43,00	3
3 ^{ème} concours	29	9	2	11,25	45,00	3
Public	219	108	26	10,56	42,25	41
Langue Régionale	72	53	18	9,54	57,25	23
TOTAL	337	177	46			70

Admission						
Concours	Nombre d'admissibles	Présents	Éliminés	Moyenne sur 20 dernier admis	Nombre de points dernier admis	Nombre d'admis
Privé	3	2	1	13,42	161,00	1
3 ^{ème} concours	3	3	1	11,17	134,00	1
Public	41	41	0	13,98	167,75	17
Langue Régionale	23	23	0	10,56	179,50	17

Barème des épreuves :

Concours externe public, 3 ^{ème} concours et privé	Admissibilité		Admission	
	Français	Mathématiques	oral 1	oral 2
	40 points	40 points	60 points	100 points

Concours spécial Langue régionale	Admissibilité			Admission		
	Français	Mathématiques	Corse	oral 1	oral 2	Corse
	40 points	40 points	40 points	60 points	100 points	60 points

Résultats par épreuve et par concours.

Concours externe public	Admissibilité			Admission			Moyenne générale
	Epreuve écrite de Français	Epreuve écrite de Maths	Moyenne Ecrits	Oral 1 Mise en situation	Oral 2 Epreuve dossier	Moyenne oraux	
Moyenne des admis	12,18	15,03	13,61	15,70	16,85	16,42	15,48
Moyenne des admissibles	11,63	14,30	12,96	12,87	12,35	12,55	12,68

Concours spécial Langue régionale	Admissibilité				Admission				Moyenne Générale
	Epreuve écrite de Français	Epreuve écrite de Maths	Epreuve écrite de LCC	Moyenne Ecrits	Oral 1 Mise en situation	Oral 2 Epreuve dossier	Oral LCC	Moyenne Oraux	
Moyenne des admis	12,81	12,77	13,47	13,02	12,80	13,81	15,91	14,11	13,72
Moyenne des admissibles	12,18	11,98	12,78	12,32	11,47	12,06	14,93	12,68	12,55

Ces résultats montrent, pour tous les concours, le bon niveau des candidats admissibles et le haut niveau d'exigence de l'oral. Observons que le niveau en langue et culture Corses des candidats admis, particulièrement aux épreuves orales, augure de bonnes capacités à prendre en charge l'enseignement bilingue.

Les candidats doivent ainsi se préparer efficacement à toutes les épreuves, et rechercher l'excellence.

Poids de chaque épreuve dans le total des points obtenu

Les tableaux suivants comparent en moyenne, la part des points obtenus à chaque épreuve par rapport au total des points obtenus.

Concours externe public	Ecrit			Oral		
	Epreuve écrite de Français	Epreuve écrite de Maths	POIDS Ecrits	Oral 1 Mise en situation	Oral 2 Epreuve dossier	POIDS oraux
Poids de l'épreuve chez les admis	13,1%	16,2%	29%	25,4%	45,2%	71%
Poids de l'épreuve chez les admissibles	16,1%	19,8%	36%	25,3%	38,8%	64%

Concours spécial Langue régionale	Ecrit				Oral			
	Epreuve écrite de Français	Epreuve écrite de Maths	Epreuve écrite de LCC	Moyenne Ecrits	Oral 1 (dossier candidat) Mise en situation	Oral 2 (dossier jury) Epreuve dossier	Oral LCC	Moyenne Oraux
Poids de l'épreuve chez les admis	11,0%	11,1%	11,9%	34,0%	16,4%	28,9%	20,7%	66,0%
Poids de l'épreuve chez les admissibles	11,6%	11,4%	12,4%	35,4%	15,9%	27,2%	21,5%	64,6%

On constatera qu'au concours externe public l'oral 2 (épreuve sur dossier proposé par le jury) représente pour les candidats admis plus de 45% de la note totale, alors qu'il cumule 41,7% des coefficients. La différence de performance avec les seuls admissibles montre que les épreuves orales, qui représentent 66,7% des coefficients, entrent pour une part majeure dans la performance au concours. Ainsi les candidats admissibles, même avec des résultats excellents en mathématiques et français doivent impérativement prendre en compte l'importance des deux épreuves orales.

Si l'on considère les admissibles du concours externe public, la moyenne sur 20 à l'écrit est de 13,61 pour les admis et 12,51 pour les autres, alors qu'à l'oral elle est de 16,42 pour les admis et de 9,80 pour les autres.

On peut donc considérer qu'aujourd'hui la nature du concours fait que l'écrit élimine les candidats qui n'ont pas le niveau requis en mathématiques et français et c'est essentiellement l'oral qui détermine ceux qui seront recrutés.

I. EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE :

1. EPREUVE ECRITE DE FRANÇAIS

L'épreuve de français, d'une durée de quatre heures, sous sa forme modifiée en trois parties, est maintenant connue et les candidats disposaient pour leur préparation du rapport de l'an passé.

Pour l'analyse de documents et la connaissance de la langue, les résultats obtenus rappellent ceux des années antérieures, avec une légère amélioration en connaissance de la langue. La partie d'analyse didactique, d'un poids important dans l'évaluation de l'épreuve et qui répond à la dimension professionnelle désormais donnée au concours et à sa préparation, est dans l'ensemble, quant à elle, très mal réussie.

L'arrêté précise :

« L'épreuve vise à évaluer la maîtrise de la langue française des candidats (correction syntaxique, morphologique et lexicale, niveau de langue et clarté d'expression) ainsi que leurs connaissances sur la langue ; elle doit aussi évaluer leur capacité à comprendre et à analyser des textes (dégager des problématiques, construire et développer une argumentation) ainsi que leur capacité à apprécier les intérêts et les limites didactiques de pratiques d'enseignement du français.

L'épreuve comporte trois parties :

1. La production d'une réponse, construite et rédigée, à une question portant sur un ou plusieurs textes littéraires ou documentaires.

2. Une partie portant sur la connaissance de la langue (grammaire, orthographe, lexique et système phonologique) ; le candidat peut avoir à répondre à des questions de façon argumentée, à une série de questions portant sur des connaissances ponctuelles, à procéder à des analyses d'erreurs-types dans des productions d'élèves, en formulant des hypothèses sur leurs origines.

3. Une analyse d'un dossier composé d'un ou plusieurs supports d'enseignement du français, choisis dans le cadre des programmes de l'école primaire qu'ils soient destinés aux élèves ou aux enseignants (manuels scolaires, documents à caractère pédagogique), et de productions d'élèves de tous types, permettant d'apprécier la capacité du candidat à maîtriser les notions présentes dans les situations d'enseignement.

L'épreuve est notée sur 40 points : 11 pour la première partie, 11 pour la deuxième et 13 pour la troisième ; 5 points permettent d'évaluer la correction syntaxique et la qualité écrite de la production du candidat.

Une note globale égale ou inférieure à 10 est éliminatoire. »

Le présent rapport dresse un bilan de l'épreuve pour la session 2015 : il gagnera à être complété par le rapport de 2014.

Les moyennes de l'épreuve (sur 40) sont les suivantes :

- Concours externe privé : 20,36
- Concours externe public : 17,84
- 3ème concours public : 14,33
- Concours externe public spécial langue régionale : 18,54

Concours	Présents	Note la plus élevée	Note la plus basse	Notes $\geq 20/40$	$10/40 < \text{Notes} < 20/40$	Notes $\leq 10/40$
Externe privé	7	32,75/40	12,75/40	4	3	0
3 ^{ème} public	9	21,50/40	3,25/40	2	5	2
Externe public	112	35/40	3,5/40	39	65	8
Externe régional	53	35/40	1,5/40	20	26	7

PREMIERE PARTIE : question relative aux textes proposés

Le corpus composé de quatre textes littéraires d'époques et de genres différents propose une réflexion sur l'éducation des filles et son évolution. Deux extraits, tirés respectivement des essais *Traité de l'éducation des filles* de Fénelon (XVII^e siècle) et de *l'Emile ou de l'Education* de Rousseau (XVIII^e siècle) offrent des points de vue nuancés sur l'éducation des filles comparée à celle des garçons. Ces textes dégagent les forces et faiblesses des femmes, le rôle et la place de celles-ci au sein de la famille et de la société. Un extrait de roman de Zola *Pot-Bouille* (1882), à travers une argumentation indirecte, différente des deux textes précédents, révèle le regard distancié et ironique de l'auteur. Enfin, dans *Le Vrai lieu*, Entretiens avec Michèle Porte, Annie Ernaux, auteur contemporain, évoque son identité liée à son activité d'écriture.

Le sujet invite le candidat à analyser : « Quels regards les auteurs des textes du corpus portent-ils sur l'éducation des filles ? »

La compréhension des textes

Les textes n'ont pas, dans l'ensemble, fait l'objet de contre-sens graves ni même de problèmes majeurs de compréhension. Cependant, on peut reprocher un traitement trop partiel des grandes idées développées dans les quatre textes. Tous les documents doivent être pris en compte de manière égale. Le texte d'Annie Ernaux, auteur sans doute moins connu, a été moins exploité. On peut regretter également une analyse trop paraphrastique et des relevés de citations non exploitées.

Il convient de signaler que, dans le cadre d'un concours concernant de futurs enseignants qui initieront leurs élèves à passer du sens premier des textes vers les aspects moins évidents et plus implicites de ceux-ci, la compréhension des textes ne saurait se limiter à un niveau littéral, niveau de base de la lecture. De plus, on espère toujours des candidats qu'ils puissent faire preuve dans l'analyse d'une précision et d'une acuité dans les remarques que l'on n'a, hélas, pas toujours trouvées.

Enfin, une meilleure culture littéraire et générale permettrait une approche des textes plus juste, plus pertinente, et éviterait les rapprochements hâtifs et certains contre-sens. Par exemple, la distinction entre le point de vue de l'auteur et celui du personnage n'est pas perçue dans le texte de Zola ; on relève même dans certaines copies l'idée selon laquelle Zola prônerait une éducation sans culture pour les filles ! De même, plusieurs candidats ont confondu Annie Ernaux et Michèle Porte, ne sachant lire correctement le paratexte.

La structuration des idées

En dehors des défauts relevés ci-dessus concernant la précision et l'approfondissement des analyses, c'est surtout la structuration des idées dans le développement qui a laissé à désirer.

Souvent, les remarques se suivent de façon décousue, ne s'inscrivant pas dans une progression, un cheminement de la pensée. Cela est dû à une absence de plan solide ou pertinent, au manque d'articulations et de transitions entre les parties.

Un autre défaut repéré dans d'assez nombreuses copies est, comme souvent dans ce type d'exercice, la linéarité de la démarche. Au lieu de confronter les documents, les candidats procèdent par analyses et réponses successives. Le plan est alors totalement absent. Très souvent, les candidats traitent les textes par ordre chronologique.

Il faut insister sur la mise en relations des textes afin de mettre en évidence les points convergents, divergents, complémentaires ou nuancés ; ce qui témoignerait d'une lecture attentive et pertinente. Ainsi, les candidats ont très souvent regroupé les textes de Fénelon et de Zola pour les opposer aux visions plus novatrices de Rousseau et d'Annie Ernaux, sans pour autant en percevoir les nuances. Par exemple, l'ironie n'est pas perçue chez Zola, les nuances de points de vue chez Fénelon... Rappelons que la mise en perspective des documents est une des nécessités de l'exercice, celle-ci apparaît souvent trop partielle et peu approfondie.

Les techniques de l'exercice

Les candidats sont censés s'être préparés à l'exercice d'analyse de documents dans ses modalités pratiques et ils doivent savoir que la gestion matérielle de celui-ci comporte, comme tout exercice dissertatif, des contraintes formelles inévitables, contraintes ayant pour but de conférer à l'écrit clarté, rigueur et lisibilité. Si, d'un point de vue formel, les devoirs corrigés présentent pour la plupart la structure attendue avec introduction, développement en deux ou trois parties et conclusion, un certain nombre de défauts techniques ont pu être repérés à divers niveaux.

L'introduction doit être améliorée en certains points. La présentation des documents se contente trop souvent de superposer le nom des auteurs et des œuvres sans aucune caractérisation précise (aucun mot sur le genre, le type de texte, l'époque ou le mouvement auquel se rattache l'auteur). La problématique se limite à paraphraser ou reprendre mot à mot le libellé. Il faut insister sur la formulation de la problématique, question d'ensemble qui sous-tend tous les textes du corpus. Le plan doit ensuite être formulé comme une réponse à cette problématique. Il n'est pas donné dans le libellé du sujet, comme le croient trop de candidats, quand la formulation de la question est binaire (cf. rapport de l'an passé). Il n'envisage en aucun cas les textes les uns à la suite des autres, comme certains semblent l'avoir pensé à la lecture du sujet. Ce type d'erreur révèle une grande méconnaissance de l'exercice d'analyse et de sa technique.

La conclusion, souvent négligée, a manqué d'une dimension synthétique et a proposé un élargissement creux et inapproprié. Certaines copies, au contraire, ont souligné, en ouverture, une réflexion sur la place de la femme dans la société actuelle et sur le combat féministe. Même si sa rédaction intervient en fin d'exercice, la conclusion a sa fonction propre, qui est de reprendre de façon synthétique le cheminement mené dans le développement. Elle doit laisser le correcteur sur l'impression d'un parcours maîtrisé, achevé, et débouchant éventuellement sur une perspective, une ouverture inédite.

La qualité de la langue

Le jury a constaté que de nombreuses copies sont desservies par l'impropriété ou le caractère vague des termes et des formules employés. L'idée y est parfois comme entrevue de façon juste mais la formulation, trop évasive ou approximative, entrave la clarté et la précision de l'idée. Un moyen efficace d'acquérir une expression précise reste, rappelons-le, l'entraînement fréquent et régulier aux divers exercices demandés par le concours. C'est par une pratique régulière et fréquente d'exercices rédigés d'analyse que les candidats peuvent espérer progresser dans ce domaine.

Quelques copies, enfin, négligent trop l'écriture, et même la mise en page ainsi que la présentation, ce qui rend la lecture malaisée et laisse mal augurer des prestations pédagogiques du futur enseignant face à ses élèves.

Critères de réussite

Un exercice de réponse à la question réussi repose donc sur la mise en œuvre des capacités suivantes :

- comprendre et analyser des textes (ce qui réclame une culture générale suffisante et l'aptitude à adapter ses stratégies de lecture à la nature des textes proposés).
- établir des relations entre des écrits d'auteurs, d'époques, voire de types différents qui, sur un même thème, présentent des points complémentaires, tout en étant souvent contrastés. Les points de convergence et de divergence doivent apparaître.
- rendre compte avec précision du contenu et de la spécificité des textes, en expliciter la pensée, voire l'implicite, les présupposés. Le commentaire, s'il est adapté, éclairant et maîtrisé, a sa place dans la réponse à la question.
- concevoir une problématique, organiser et exposer clairement une pensée cohérente. On attend une introduction, une conclusion, un développement organisé selon un plan logique, efficace et équilibré ainsi que des articulations claires.
- écrire dans une langue bien maîtrisée (aux plans syntaxique, morphologique et lexical), correcte et précise, sans négliger d'adopter une présentation claire témoignant d'un souci de lisibilité et de communication.

Critères de correction

Organisation du devoir :

- Introduction : présentation des textes, annonce de la problématique, annonce du plan
- Plan : pertinence du plan (plan adapté au sujet, cohérent, progressif) ; organisation du devoir (lien entre les textes et transitions)
- conclusion

Développement :

- Compréhension des textes : prise en compte des 4 textes et compréhension générale ; mise en relation des 4 textes
- Analyse :
elle inclut : - la compréhension fine : constat des différences, pourquoi ces différences (inégalité culturelle/inégalité naturelle) et conséquences de celles-ci, évolution dans le temps et contexte historique, caractéristiques de l'éducation des filles, rôle de la mère, nuances de chaque texte attendues, interrogation de la part des auteurs sur l'éducation des filles (constats, devenir, justifications)
- et les références précises aux textes.

Eléments de corrigé

Ils sont proposés afin de donner une idée des éléments qui auraient pu être abordés dans la réponse à la question et fournir un exemple du type d'écriture attendu. Ils ne correspondent pas à l'attente et à l'exigence des correcteurs.

Le regroupement de quatre textes, des 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 21^{ème} siècles - deux essais, un roman et un entretien - fait réfléchir à l'éducation des filles et à son évolution. On valorisera les candidats qui sauront en apprécier les nuances par une juste mise en perspective de chaque texte dans son contexte historique.

Texte 1 : Fénelon, *Traité de l'éducation des filles* (1689), éditions Klincksieck, Paris, 1994, pp. 37-38

Il s'agit d'un extrait de l'essai « Traité de l'éducation des filles » paru en 1689, au 17^{ème} siècle.

Dans un premier paragraphe, Fénelon dénonce le **déséquilibre** entre l'éducation des filles et celle des garçons : « Rien n'est plus négligé que l'éducation des filles » opposé à « la haute idée qu'on a de l'éducation des garçons. », même si celle-ci est imparfaite (« Tous ces grands préparatifs ont souvent plus d'apparence que de solidité »). Il se place **du côté de l'opinion commune** de son temps (« on suppose » ; « dit-on » ; « on se croit en droit de ») pour donner **les raisons de cette inégalité** : d'abord « on suppose qu'on doit donner à ce sexe peu d'instruction » donc l'instruction est laissée aux mères, elles-mêmes « ignorantes » qui opèrent selon « la coutume et le caprice ». Ensuite, « la curiosité », que suscite le savoir, les rend « vaines et précieuses ». Enfin, influence du mauvais exemple donné par les « femmes que la science a rendues ridicules ».

Dans le deuxième paragraphe, Fénelon concède cependant à l'opinion de son temps qu'« il est vrai qu'il faut craindre de faire des savantes ridicules. » Il compare la constitution des femmes et celle des hommes : « les femmes ont **d'ordinaire l'esprit encore plus faible et plus curieux que les hommes** » ; « **leur corps** aussi bien que **leur esprit** est **moins robuste que celui des hommes** ». Ainsi, Fénelon liste les activités qu'elles doivent éviter - « gouverner l'état », « faire la guerre », « entrer dans le ministère des choses sacrées » et donc les études dans lesquelles elles ne doivent pas s'engager : « la politique », « l'art militaire », « la jurisprudence », « la philosophie », « la théologie » et « même les arts mécaniques ». En revanche, « elles sont faites pour des exercices modérés » concernant « l'industrie, la propreté et l'économie », toutes activités domestiques. Fénelon **justifie cette distribution par une différence de nature** : « la nature leur a donné en partage [...] » renforcée par l'utilisation du présent de vérité générale et de la locution adverbiale « d'ordinaire ».

Dans le troisième paragraphe, Fénelon tire les **conséquences** de cette « faiblesse naturelle des femmes » : il établit leur **importance dans le domaine de la maison** (elles peuvent ruiner ou soutenir « les maisons » ; elles « règlent tout le détail des choses domestiques » ; « toute une grande maison »), de la morale (« les fondements de toute la vie humaine », « tout le genre humain », « bonnes ou mauvaises mœurs de presque tout le monde ») et de **la religion** (« Une femme [...] pleine de religion, est l'âme de toute grande maison », « ordre pour les biens temporels et le salut »). Il convient donc de « les fortifier » afin qu'elles accomplissent au mieux ces « devoirs ». La dernière phrase renforce cette distribution des rôles : **aux hommes « toute l'autorité en public » et aux femmes, l'exécution effective.**

Texte 2 : Rousseau, *Emile ou de l'éducation* (1762), Livre V, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, Paris, pp. 700-702

Ce texte, extrait du livre V, est consacré à l'**éducation** des filles (« Sophie ou la femme »). Dans un premier temps, Rousseau rapporte les plaintes des femmes au sujet de l'éducation qu'elles reçoivent et leur principal argument : l'éducation futile qu'elles reçoivent est le fait des hommes qui les maintiennent ainsi plus aisément **en leur pouvoir**. Argument **qu'il réfute** (« Et depuis quand sont-ce les hommes qui se mêlent de l'éducation des filles ? ») pour s'adresser directement à leurs mères, responsables de cette éducation consacrée à des « puérités », à des « niaiseries », et à des « minauderies », qui les rend « vaines et coquettes », préoccupées à « passer la moitié de leur vie à leur toilette ». Dans son adresse à ces mères, (« Force-t-on **vos** filles [...] », « **Vous** empêche-t-on de les instruire et faire instruire à **votre** gré ? »), il montre que **cette faiblesse est en réalité leur force** « si nous les laissons affiler à loisir les armes dont elles nous subjuguent » et fait apparaître un rapport de force paradoxal entre les deux sexes, mis en lumière par des séries d'opposition et par le champ lexical dominé/dominant (deux occurrences de « maîtres » ; « gouverneront », « servante », « asservir ») : « Plus elles voudront leur ressembler, moins elles gouverneront, et c'est alors que nous serons vraiment les maîtres. », «[...] partout où elle fait valoir ses droits, partout elle a l'avantage ; partout où elle veut usurper ses droits, elle reste au-dessous de nous », « ne faites point de votre fille un honnête homme,[...] faites-en une honnête femme ».

Pour Rousseau, « La femme vaut mieux comme femme et moins comme homme » et **cette loi est celle de la nature** (« un démenti à la nature », « ainsi ne l'a pas dit la nature »).

Conséquence pour l'éducation de la femme : il ne s'agit pas de la laisser « dans l'ignorance et bornée aux seules fonctions du ménage » mais de développer, grâce à l'« esprit si agréable et si délié » que la nature lui a octroyé, d'autres activités : penser, juger, aimer, connaître, cultiver son esprit comme sa figure, toutes « armes » données par la nature « pour suppléer à la force qui [lui] manque ».

La conclusion, restrictive, montre que Rousseau conçoit l'éducation des femmes « seulement » en rapport avec leur nature : « Elles doivent apprendre beaucoup de choses, mais seulement celles qu'il leur convient de savoir. »

L'éducation des femmes : un complément pour « compenser », « diriger », équilibrer la force des hommes.

Texte 3 : Zola, *Pot-Bouille* (1882) chap. IV, Garnier-Flammarion, Paris, 1969, pp. 97-99

Il s'agit d'un extrait de roman, c'est donc une **argumentation indirecte** par rapport aux deux textes précédents. Différents procédés d'écriture montrent qu'Emile Zola prend ses distances par rapport au « plan d'éducation » présenté par Madame Vuillaume à Octave Mouret, ne serait-ce que parce que le roman y est présenté comme le danger le plus grand !

- **Ironie** : décalage entre les termes de « plan d'éducation », « théorie », ou « une éducation libérale », emploi antiphrastique par rapport au mode d'emploi donné : phrases nominales, injonctions par rapport au contenu indigent proposé, définition de l'éducation par les choses interdites ; une éducation coercitive définie par l'enfermement, le repli sur soi, la surveillance, le maintien dans l'ignorance. Le danger vient du dehors ; une éducation qui, contrairement à l'étymologie, ne guide pas vers le haut mais retarde le développement, « C'était une enfance prolongée ». Eloge de l'ignorance.
- **Personnages de madame et monsieur Vuillaume** :
 - affectivité du personnage mais pas de pensée autonome ni de réflexion (ponctuation exclamative).
 - flot de paroles : « Octave, depuis longtemps, sentait le besoin de placer une phrase. », idées toutes faites : « un garçon encore pousse tout seul, mais une fille ! », « Une demoiselle en sait toujours de trop », « pas de romans avant le mariage, tous les romans après le mariage ».
 - vision péjorative de la connaissance : discours moral (« devoir », « L'honnêteté d'abord », crainte du Mal « les gamines ne pensent qu'au mal »), sa propre fierté à être ignorante (« Elle ne lisait jamais, et s'en trouvait bien »).

- vision étroite de l'art (références : *André* de George Sand, « œuvre sans danger », romances très jolies) uniquement dans le pathos (« elle pleurait la nuit... » « arracher des larmes aux cœurs les plus durs »).
- avarice : « ils avaient reculé devant les frais » du piano.
- **Personnage de la fille Marie :**
 - solitude/ soumission : de ses parents à son mari, ses choix culturels sont décidés par d'autres, même à l'âge adulte : sa mère lui dit ce qu'elle doit faire pour sa fille : « Songe d'abord à l'élever comme nous t'avons élevée toi-même », « Tâche qu'elle garde son ignorance »
 - Inconsistance de ce personnage : on a le résultat d'une telle éducation : « yeux vagues », « regardait dans le vide », « croissance molle et tiède », « rêve éveillé », « significations niaises », « le rire d'une enfant restée ignorante dans le mariage ».

Texte 4 : Annie Ernaux, *Le vrai lieu*, Entretiens avec Michelle Porte (2014), Gallimard, Paris, 2014, pp. 55-56

Il s'agit d'un entretien où Annie Ernaux, auteur contemporain, parle de son identité, identité non liée au genre mais à son activité d'écriture.

- Place insuffisante de la femme dans ce domaine de l'écriture : suprématie masculine « Même si être une femme dans les années 2000 n'est pas être une femme dans les années 1950, perdue cette domination, y compris dans les sphères culturelles. La révolution des femmes n'a pas eu lieu. »
- Rôle de l'éducation et des modèles dans la conscience de son féminisme :

D'abord, rôle émancipateur de la mère par rapport à la vision traditionnelle de la femme, valorisation de la culture et des études contre les « tâches ménagères » : « Tout mon temps était pour l'étude, le jeu, la lecture »

Puis, figure de Simone de Beauvoir - *Le deuxième sexe* : le détour par la lecture et la culture pour le cheminement de la conscience. Elle passe d'abord par « l'histoire des femmes, de la condition des femmes » (valeur générale de l'article et des pluriels) avant d'y rattacher sa propre éducation et de prendre conscience du rôle de sa mère. (« examiné l'éducation que j'avais reçue », « je prendrai conscience réellement de la nature si peu traditionnelle de mon éducation »).

Plusieurs plans sont possibles, par exemple :

Plan 1

- I. L'éducation des filles et la sphère domestique
 1. Fénelon et Rousseau prêtent aux filles des vertus domestiques particulières
 2. Zola circonscrit dans son récit la maison comme un lieu clos d'éducation [« serre chaude »], abrité de tout mouvement de/vers l'extérieur
 3. Ernaux au contraire concentre l'expérience de la lecture sur le lit, cœur de la maison, présentant cette activité comme un moment fort d'éveil intellectuel, affranchi de toute forme de servitude domestique [ce qui montre bien l'évolution des mœurs et l'inversion qui s'opère entre les siècles classiques et le 20^{ème} s.]
- II. La dialectique filles/garçons
 1. Rousseau distingue, voire oppose ou hiérarchise les catégories filles/garçons par un lexique de lutte ou de prise de pouvoir

2. Par différence Fénelon souhaite au contraire dans un premier temps du texte proposer une éducation aux filles par souci d'égalité avec les garçons
3. Plus récemment, Ernaux annule la distinction sexuelle : « *je ne suis pas une femme qui écrit, je suis quelqu'un qui écrit* »

III. Quel savoir pour les filles ?

1. Rousseau se contente d'identifier les contours d'un savoir intrinsèque destiné aux filles [«Elles doivent apprendre beaucoup de choses, mais seulement celles qu'il leur convient de savoir »] ; les personnages-parents imaginés par Zola également, qui souhaitent réduire les contenus d'enseignement et de formation à quelques domaines bien identifiés [« Une demoiselle en sait toujours de trop »]
2. Fénelon désigne aussi des contenus circonscrits, mais pour mieux ensuite reconnaître aux filles devenues femmes un rôle majeur dans l'influence qu'elles exercent sur les « fondements de toute la vie humaine »
3. Ernaux inverse et radicalise même cet objet traditionnel d'apprentissage puisqu'elle rend hommage à sa mère qui l'a précisément soustraite à ces contenus attendus, lui laissant une liberté totale « pour l'étude, le jeu, la lecture » dans une démarche strictement personnelle

Pour conclure : aucun des textes du corpus n'universalise l'accès à la connaissance proposé aux filles dans le domaine de la formation ou plus largement de l'éducation ; ceci tend à confirmer le constat énoncé par Ernaux « La révolution des femmes n'a pas eu lieu. Elle est toujours à faire », et l'éducation des filles apparaît bien comme un parcours inachevé.

Plan 2

I. Pourquoi l'éducation des filles est-elle différente de celle des garçons ?

1. Inégalités naturelles (textes de Fénelon et de Rousseau)
2. Inégalités culturelles (textes de Zola et d'Annie Ernaux)

II. En quoi l'éducation des filles a-t-elle évolué ?

1. Des obstacles anciens (texte de Fénelon et personnage de la mère dans *Pot-Bouille*)
2. Une évolution depuis le 17^{ème} siècle mais encore relative (texte de Rousseau, texte d'Annie Ernaux)

III. Pourquoi éduquer ?

1. Eduquer pour maintenir l'ordre établi (textes de Fénelon, de Rousseau et de Zola)
2. Eduquer pour libérer (ironie dans le texte de Zola, texte d'Annie Ernaux)

Plan 3

I. Le constat

1. La vision des femmes par les hommes (textes 1, 2 et 3)
2. L'éducation « zéro » (texte 3)
3. Une éducation filtrée (les 4 textes)

II. La justification

1. Des préjugés sexistes (textes 1, 2 et 3)
2. Des préjugés moraux (textes 1, 2 et 3)
3. Des préjugés sociaux, un rapport de forces (textes 2, 3 et 4)

III. La dénonciation

1. Partielle : un regard critique sur son époque (textes 1 et 2)
2. Implicite : ironie du texte 3
3. Explicite : la vision émancipatrice dans le texte 4

DEUXIEME PARTIE : Connaissance de la langue (11 points)

En ce qui concerne la partie portant sur la connaissance de la langue (grammaire, orthographe, lexique et système phonologique), l'arrêté précise :

Le candidat peut avoir à répondre à des questions de façon argumentée, à une série de questions portant sur des connaissances ponctuelles, à procéder à des analyses d'erreurs-types dans des productions d'élèves, en formulant des hypothèses sur leurs origines.

Le présent rapport dresse un bilan de l'épreuve pour la session 2015 : il gagnera à être complété par les rapports des sessions antérieures, où figurent des remarques toujours valables concernant la question de grammaire.

L'ensemble du questionnement met en œuvre des connaissances élémentaires, du niveau collège, ne comportant pas de difficultés majeures : l'analyse grammaticale (nature ou fonction) de deux extraits du corpus, la réécriture d'une production d'élève avec classement des erreurs, l'analyse morphologique de deux mots.

Ventilation des 11 points :

Grammaire : 5 points

Orthographe : 4 points

Lexique : 2 points

1) Dans le texte de Fénelon, précisez la nature des mots suivants en gras :

« Tous **ces** grands préparatifs ont souvent plus d'apparence que de solidité ; mais enfin ils marquent la haute idée **qu'**on a de l'éducation des garçons. Pour les filles, dit-**on**, il ne faut pas qu'elles soient savantes, **la** curiosité **les** rend vaines et **précieuses** ; il suffit qu'elles sachent gouverner un jour **leurs** ménages, et obéir à leurs maris **sans** raisonner. »

Critères d'évaluation

On attendait une caractérisation précise de la nature de chaque mot (le genre et le nombre n'étaient pas requis)

Éléments de corrigé

Ces : déterminant démonstratif, masculin pluriel

Qu' : pronom relatif éliidé, reprend l'antécédent "idée"

On : pronom indéfini employé comme un pronom personnel

La : déterminant/article défini, féminin singulier

Les : pronom personnel féminin pluriel, remplace "les filles"

Précieuses : adjectif qualificatif féminin pluriel, accord avec "les"

Leurs : déterminant possessif masculin pluriel

Sans : préposition

2) Donnez la fonction des pronoms signalés en gras dans la citation suivante :

« Elle revoyait le petit logement cloîtré, ces pièces étroites de la rue Durantin, **où** il ne **lui** était pas permis de s'accouder à la fenêtre. C'était une enfance prolongée, toutes sortes de défenses qu'elle ne comprenait pas, des lignes **que** sa mère raturait à l'encre sur leur journal de mode, et **dont** les barres noires la faisaient rougir, des leçons expurgées **qui** embarrassaient ses maîtresses elles-mêmes, lorsqu'elle **les** questionnait. »

Critères d'évaluation :

Critères d'évaluation

On attendait une analyse complète et précise de la fonction de chaque pronom

Éléments de corrigé

Où : complément circonstanciel de lieu de « il ne lui était pas permis de s'accouder à la fenêtre »

Lui : COI du verbe « n'était pas permis »

Que : COD du verbe « raturait »

Dont : complément du nom « des lignes »

Qui : sujet du verbe « embarrassaient » Les : COD du verbe « questionnait »

Remarques

D'un point de vue global, il s'avère que les candidats ne distinguent pas la nature et la fonction des mots proposés à l'étude et identifient mal les fonctions.

L'analyse est fautive avec des confusions entre déterminants et pronoms par exemple, ou incomplète par manque de rigueur :

- il semble ainsi élémentaire, si l'on cite un pronom sujet, de mentionner le verbe auquel il se rapporte,

- on attend également que le candidat précise de manière exhaustive l'élément complété par le complément (ex : COI du verbe « n'était pas permis »)

3) Réécrivez cette production d'élève en corrigeant les erreurs dont vous proposerez un classement :

Tous se temps passé a travailler porterat ces fruit ; les erreurs que le professeur a relevé son de moins en moins nombreuse. Quelque soit les difficultés, il et possible de progresser. Les entrainements fréquent ont aidés tous le monde.

Critères d'évaluation

On attendait un relevé exhaustif des erreurs, une correction adaptée, un classement pertinent et précis.

Eléments de corrigé

Tout ce temps passé à travailler portera ses fruits ; les erreurs que le professeur a relevées sont de moins en moins nombreuses. Quelles que soient les difficultés, il est possible de progresser. Les entraînements fréquents ont aidé tout le monde.

Entraînement : peut s'écrire sans accent circonflexe; en effet le BO du 19 juin 2008 précise que « l'orthographe révisée est la référence ». On ne doit donc pas pénaliser l'élève.

<i>Erreurs lexicales</i>	<i>Erreurs grammaticales : accords dans le GV et le GN</i>	<i>Homophones grammaticaux</i>
<i>difficultés fréquent</i>	<i>Porterat a relevé (erreurs que) nombreuse ont aidés ces fruit fréquent tous le monde</i>	<i>se a ces son quelque et</i>

Remarques

La réécriture a été d'une qualité médiocre révélant des lacunes significatives au niveau de :

- l'accord du participe passé avec l'auxiliaire "avoir",
- la distinction homophonique entre "quelles que" et "quelque".

Concernant le classement des erreurs orthographiques, les candidats font référence à l'ouvrage de Nina Catach et tentent de dissimuler une typologie défailante ou peu pertinente grâce à un vocabulaire technique non maîtrisé.

Une utilisation pertinente de cette grille a été acceptée mais n'était en aucun cas attendue.

4) Vous ferez l'analyse morphologique des mots « éducation » et « puérilités » (texte de Rousseau). Quel sens prend le mot « puérilités » au début de ce texte ?

L'analyse morphologique a été très généralement insuffisante : les candidats connaissent fort peu les règles élémentaires de la dérivation et ignorent l'étymologie latine.

Critères d'évaluation

On attendait une analyse morphologique mettant en évidence les notions de radical et de suffixe. En ce qui concerne le sens du mot "puérilités", la notion de frivolité paraissait incontournable.

Eléments de corrigé

Education : préfixe *é-* : hors de ; radical *-duc-* (du latin « ducere », conduire) ; suffixe *-tion* : action de

Puérité : radical *puer-* (du latin « puer », enfant) ; suffixe *-il* : relatif à ; suffixe *-ité* : caractéristique de. On acceptera un découpage en radical *puer-* + suffixe *-ilité*

Dans le texte de Rousseau, les « puérilités » désignent des occupations frivoles qui seraient plus adaptées à un enfant.

Conseils aux candidats

Les connaissances exigées pour répondre à ces questions sur la langue portent sur des notions essentielles qu'il faut suffisamment dominer :

- ce sont *a priori* les notions qui figurent dans les programmes de l'école primaire et qui constituent les savoirs sur leur langue que les élèves doivent posséder pour entrer au collège.

- ce sont aussi les notions essentielles énoncées dans les programmes du collège. Un futur professeur des écoles se doit en effet d'avoir au moins le niveau requis à la fin de la 3ème. Un manuel de grammaire de 3ème récent peut être très utile pour se familiariser avec la grammaire scolaire actuelle qui prend pour objet d'étude tant le texte que la phrase, et comporte des notions ancrées dans la tradition ainsi que des bases de grammaire de texte et de grammaire de l'énonciation.

- la connaissance solide de ces fondamentaux pourra permettre de réaliser correctement l'exercice classique consistant à élaborer une typologie des erreurs. Au lieu d'un jargon technique utilisé à mauvais escient (ouvrage de référence de Nina Catach mal maîtrisé), un classement clair et simplifié permettant de différencier les erreurs d'ordre lexical, syntaxique ou homophonique est à privilégier.

On ne saurait donc trop conseiller aux candidats de mettre à jour leurs connaissances de base en matière d'étude de la langue par la fréquentation régulière de manuels de collège et un entraînement assidu et scolaire aux exercices qu'ils proposent. Cette partie du sujet, qui repose avant tout sur la mise en application de connaissances, est la plus technique et peut aisément rapporter des points par de solides révisions.

Bibliographie indicative

- manuels d'école primaire
- manuels de grammaire de collège
- Grammaire 3ème, Bordas 2003 – Meunier André, Paul Joëlle (une grammaire scolaire complète, dans l'esprit du concours et bien conçue pour s'entraîner seul).
- Grammaire du français, D. Denis, A. Sancier-Chateau. Le livre de Poche.
- Grammaire méthodique du français, PUF 3ème édition 2004 – Riegel Martin, Pellat Jean-Christophe, Rioul René (grammaire de référence à consulter pour approfondir un thème de grammaire et répondre à des questions plus pointues).
- Sous la direction de Pellat Jean-Christophe, *Quelle grammaire enseigner ?* Éditions Hatier, 2ème édition, 2011 (grammaire sous forme de fiches spécialement conçue pour les enseignants de l'école primaire).

TROISIEME PARTIE : analyse critique de supports d'enseignement

Présentation et éléments de corrigé

Ventilation des 13 points :

Question 1 : 3 points

Question 2 : 2 points

Question 3 : 5 points

Question 4 : 3 points

Cette partie se compose de quatre questions nécessitant une analyse critique de documents.

1. La première question nécessite l'identification de la compétence spécifique (programmes 2008) commune aux deux supports d'enseignement. La compétence attendue était « repérer dans un texte des informations explicites et en inférer des informations nouvelles (implicites) ». La plupart des candidats n'ont pas identifié précisément cette compétence et ont souvent proposé une compétence plus générale autour de la lecture compréhension. L'implicite n'est apparu que dans une très faible minorité de copies.
2. La deuxième question nécessite le rôle pédagogique de la question « Quels sont les mots du texte qui t'ont permis de répondre ? ». Il était attendu que le rôle de prise de conscience par l'élève d'éléments inducteurs d'implicite soit mis en avant ainsi que l'étayage guidant la procédure de réponse aux questions. Il était important de faire

ressortir la nécessaire vérification par l'enseignant des procédures d'inférences utilisées par les élèves ainsi que l'évaluation de la capacité de l'élève à justifier sa réponse.

Pour de nombreux candidats, le rôle pédagogique est souvent simpliste. La démarche de l'enseignant n'est que très rarement précisée. L'activité en elle-même a été régulièrement associée à un simple travail sur le lexique.

3. La troisième question nécessite de décrire une séance basée sur la compétence identifiée dans la question 1 et de préciser l'utilisation des documents et leur articulation.

Le document 1 pouvait être utilisé comme découverte de la notion d'inférence, comme entraînement au repérage des éléments constitutifs du sens masqué mais également comme support d'évaluation.

Le document 2 permettait aux élèves d'exercer leur capacité à inférer.

L'articulation de ces deux documents était laissée au libre choix de l'enseignant.

Il est important que le rôle de ces documents ainsi que leur articulation soient précis et cohérents.

Certains candidats ont proposé des choix intéressants et une articulation qui avait un sens pédagogique à la fois du point de vue de l'élève et du point de vue de l'enseignant. Pour d'autres, la fonction de chaque document n'a pas semblé claire. L'articulation a souvent été absente ou a manqué de cohérence.

4. La quatrième question, basée sur le document 2, se divise en deux sous-questions :

a) Pour quelles raisons ce texte peut-il susciter un débat interprétatif ?

Il est nécessaire de rappeler qu'un débat interprétatif est un échange entre élèves à propos d'un point de texte dont la compréhension n'est pas immédiate. Ici, le texte résiste à une première compréhension ; en effet, il faut attendre le deuxième post-scriptum qui entre en contradiction avec l'ensemble du texte (les indications spatio-temporelles et tous les détails de la lettre qui font penser que Félicien est sur Mars) pour comprendre que Félicien est en réalité caché dans le grenier. Certains élèves qui connaissent l'univers de Friot pourraient s'appuyer sur le genre fantastique de la plupart de ses nouvelles pour justifier que Félicien est sur Mars, mais d'autres auront repéré que le 9 en géographie renvoie à un univers quotidien.

Bien souvent, les candidats ont proposé des idées permettant d'utiliser le texte mais rarement comme débat interprétatif. Le rôle de celui-ci n'est en général pas connu. L'interprétation et la compréhension commune du texte devaient apparaître comme une finalité pédagogique.

b) A la question « où se trouve Félicien ? », quelle trace écrite finale proposeriez-vous à vos élèves ?

Toute proposition mentionnant l'impossibilité d'une réponse *a priori* tranchée mais la nécessité des étapes conduisant à l'inférence et à la compréhension finale du texte sera valorisée.

Exemple : *Si le texte était de la science-fiction, Félicien pourrait se trouver sur Mars, mais dans les nouvelles à chute, il faut lire jusqu'au bout pour avoir une vision complète et comprendre que Félicien se trouve dans son grenier.*

Cette question a dans l'ensemble été mal comprise et a donc conduit à de très nombreuses propositions hors-sujet. Les traces écrites proposées ont, pour l'essentiel, été des productions d'écrits (suite, changement de point de vue, variations...). Le jury rappelle qu'une trace écrite n'est pas nécessairement une production d'écrit.

Dans l'ensemble, quelques candidats ont su mettre à profit leur expérience. En effet, certaines analyses ont témoigné d'une pratique pédagogique ou d'une présence effective dans une classe. Des copies ont proposé une réflexion didactique prometteuse. Le bon sens didactique est apprécié des correcteurs tout autant que la référence aux Instructions Officielles.

Néanmoins, la connaissance des programmes reste trop superficielle, ce qui conduit parfois à des imprécisions et à l'utilisation de termes éloignés du vocabulaire d'un enseignant.

Cette troisième partie a souvent été partiellement traitée (par manque de temps probablement) alors qu'elle représente une part importante des points (13/40). Il est donc primordial de bien organiser son temps afin de pouvoir traiter correctement cette partie.

Une bonne connaissance des programmes mais aussi du socle commun est essentielle. Fréquemment certaines questions ne sont pas comprises correctement car elles utilisent un vocabulaire pédagogique précis.

En conclusion :

L'ensemble des copies est de qualité moyenne. Quelques-unes se sont avérées vraiment intéressantes mais rarement sur l'ensemble du questionnement.

La difficulté majeure a été de cibler justement l'intérêt pédagogique et de construire un cheminement allant vers l'acquisition de la compétence travaillée.

Conseils aux candidats :

Les candidats doivent maîtriser les programmes et savoir associer compétence spécifique et objectifs afin de proposer des séances et séquences claires et cohérentes. La connaissance des textes officiels, si elle est une base indispensable, doit être complétée par une réflexion pour laquelle les candidats doivent se positionner comme des enseignants.

La maîtrise du vocabulaire adéquat est un point important à la fois pour bien comprendre les questions mais aussi pour proposer des réponses précises. Il convient d'éviter d'utiliser des termes dont la signification n'est pas acquise.

Les candidats doivent également garder à l'esprit l'importance de la remédiation, de l'évaluation et des détails pratiques de réalisation d'une activité de classe.

CONCLUSION

L'épreuve est exigeante et évalue désormais, de façon équilibrée, les connaissances et les capacités qui seront indispensables au professeur des écoles pour réussir avec les élèves. Seul un travail rigoureux et soutenu peut permettre au candidat d'atteindre un niveau convenable, attestant de son intérêt et de sa motivation pour le métier qu'il envisage.

2. EPREUVE ECRITE DE MATHEMATIQUES

L'arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles précise en son annexe I-2 :

« *Epreuve écrite de mathématiques*

L'épreuve vise à évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire et la capacité à prendre du recul par rapport aux différentes notions. Dans le traitement de chacune des questions, le candidat est amené à s'engager dans un raisonnement, à le conduire et à l'exposer de manière claire et rigoureuse.

L'épreuve comporte trois parties :

1. Une première partie constituée d'un problème portant sur un ou plusieurs domaines des programmes de l'école ou du collège, ou sur des éléments du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, permettant d'apprécier particulièrement la capacité du candidat à rechercher, extraire et organiser l'information utile.

2. Une deuxième partie composée d'exercices indépendants, complémentaires à la première partie, permettant de vérifier les connaissances et compétences du candidat dans différents domaines des programmes de l'école ou du collège. Ces exercices pourront être proposés sous forme de questions à choix multiples, de questions à réponse construite ou bien d'analyses d'erreurs-types dans des productions d'élèves, en formulant des hypothèses sur leurs origines.

3. Une analyse d'un dossier composé d'un ou plusieurs supports d'enseignement des mathématiques, choisis dans le cadre des programmes de l'école primaire qu'ils soient destinés aux élèves ou aux enseignants (manuels scolaires, documents à caractère pédagogique), et productions d'élèves de tous types, permettant d'apprécier la capacité du candidat à maîtriser les notions présentes dans les situations d'enseignement.

L'épreuve est notée sur 40 points : 13 pour la première partie, 13 pour la deuxième et 14 pour la troisième.

5 points au maximum peuvent être retirés pour tenir compte de la correction syntaxique et de la qualité écrite de la production du candidat.

Une note globale égale ou inférieure à 10 est éliminatoire.

Durée de l'épreuve : quatre heures. »

Le sujet de mathématiques de la session 2015 du CRPE s'appuie sur une double exigence :

- Témoigner d'un bagage de connaissances et de techniques suffisant pour pouvoir maîtriser l'enseignement des mathématiques dans le premier degré.
- Montrer des capacités de raisonnement, de réflexion et d'analyse didactique qui augurent de capacités professionnelles prometteuses.

Ainsi la durée de l'épreuve de quatre heures permet d'aborder dans les deux premières parties

- des exercices classiques issus des programmes du collège en privilégiant, dans l'esprit du socle commun, la capacité à résoudre des problèmes issus de situations « courantes ».
- des exercices s'appuyant sur l'usage d'outils, représentations graphiques.
- Des situations de géométrie dans l'espace.

Dans une troisième partie, représentant environ le tiers de l'épreuve, il est proposé au candidat de réfléchir face à des textes d'exercices tirés de manuels du premier degré ou face à des productions d'élèves, où il doit montrer ses capacités d'analyse.

La longueur de l'épreuve et le choix des questions ont permis de couvrir des parties variées du programme, en géométrie, en arithmétique et en probabilités. Les questions impliquant des volumes et des temps ont mobilisé les capacités de conversion, et enfin, la partie didactique de l'épreuve aborde l'analyse d'activités de recherche sur compréhension des fractions de la proportionnalité, et des grandeurs géométriques. Cette partie didactique permet à des candidats ayant un bagage réduit en mathématiques, mais capables de mener une réflexion pertinente, de montrer des potentialités rassurantes. Le jury note une amélioration des productions mais encore trop de candidats abordent ce concours avec un bagage mathématique réduit qui laisse perplexe les correcteurs quant au sérieux de leur préparation personnelle.

1°) Les attentes du jury

Le jury attend de futurs professeurs d'école une capacité en calcul numérique solide et un sens des nombres et des grandeurs sans faille : Il n'est pas acceptable de trouver à ce niveau une conversion du type $1L=1m^3$.

Le jury rappelle que la capacité à communiquer par une rédaction précise est un élément d'évaluation et de différenciation important. En mathématiques, le seul résultat demandé ne constitue pas une réponse suffisante, et il est attendu une démarche et une rédaction claires, qui permettent d'obtenir ce résultat, que ce soit par un raisonnement direct, par un raisonnement par l'absurde, ou à l'aide de contre-exemples.

Les candidats doivent ainsi savoir mettre en place une rédaction claire, précise et rigoureuse en évitant un verbiage souvent suspect. Le jury constate une grande hétérogénéité dans les productions observées et des tentatives de camoufler les difficultés derrière une argumentation confuse. Malheureusement, une maîtrise approximative du français a souvent empêché de valider des réponses incomplètes où le jury a estimé que le candidat pouvait avoir pensé juste mais était incapable de retranscrire fidèlement ses raisonnements.

Le jury a été amené à tenir compte de certaines démarches correctes, mais s'appuyant sur des calculs antérieurs erronés. Cependant, une compétence essentielle est de savoir critiquer et évaluer la cohérence des résultats obtenus, et, si une erreur de calcul peut être compréhensible, ne pas revenir sur des résultats aberrants est inexcusable.

Le futur professeur d'école doit être capable d'écrire dans une orthographe et une syntaxe irréprochables. Quelques copies montrent une orthographe déplorable, qui va souvent de pair avec un niveau très faible en mathématiques, ce qui surprend au regard du niveau universitaire requis. Les correcteurs sont régulièrement confrontés à des phrases qui n'ont aucun sens, ou qui sont directement issues d'une pratique orale approximative. Le barème prévoit de sanctionner une orthographe et une syntaxe défailtantes, jusqu'à 5 points sur 40.

Le jury d'un concours qui recrute de futurs enseignants attend une présentation claire, sobre et propre des éléments exposés, où le soulignement et l'encadrement sont des outils suffisants de mise en valeur. Il est demandé d'éviter une avalanche de couleurs et l'usage excessif du surligneur.

2°) le sujet.

Cette session a montré un sujet accessible sans difficulté majeure, avec trois parties bien équilibrées. Si la qualité des copies reste très inégale, le jury note une amélioration sensible des productions, les candidats semblant s'être mieux préparés. Des améliorations sont souhaitables dans le vocabulaire et les notations mathématiques et dans les rédactions de géométrie, souvent trop peu détaillées : par exemple il est surprenant de trouver des expressions comme « longueur d'une droite », « triangle \widehat{ABC} », $[AB]=3\text{ cm}$,...

Première partie

Cette première partie est l'occasion de montrer une bonne capacité de vue dans l'espace, en d'effectuant des calculs de longueurs dans des triangles, mobilisant le théorème de Pythagore, et en concevant le patron d'un tétraèdre. La compréhension d'une situation de proportionnalité amène à une modélisation par des fonctions qui permettent une optimisation. Les questions relatives à l'utilisation des théorèmes de Pythagore et de Thalès sont plutôt bien traitées, ce dernier étant préféré à l'usage d'un coefficient d'agrandissement ou de réduction. L'élaboration d'un patron est une vraie difficulté pour la majorité des candidats, qui très souvent ont proposé des réponses fantaisistes montrant de réelles lacunes de vue dans l'espace.

Deuxième partie

Cette partie est composée de quatre exercices indépendants qui couvrent des domaines d'activités numériques variés.

Le premier exercice a désarçonné nombre de candidats en difficulté pour convertir des litres en mètres cubes, obtenant ainsi des résultats aberrants qui auraient dû attirer leur attention, où le coût de dix jours d'une fuite d'eau goutte à goutte dépasse plusieurs millions d'euros !

Le deuxième exercice, touchant au domaine des probabilités, incite les candidats à proposer des réponses non argumentées par un raisonnement. Le futur enseignant doit être capable de justifier et expliquer son intuition par une argumentation claire qui s'appuie sur des représentations pertinentes, arbres ou tableaux.

Le troisième exercice, dont la résolution est rendue élémentaire par un effectif identique d'hommes et de femmes, présentait des données inutiles qui ont désarçonné certains candidats. En cela il est dans l'esprit des « tâches complexes » où la première capacité est d'analyser un texte et extraire l'information utile.

Le dernier exercice est une situation classique d'arithmétique du cours de troisième, mettant en œuvre un PGCD. Les nombres entiers en jeu, peu élevés, permettaient cependant aussi une expérimentation déconnectée de toute modélisation mathématique, et ainsi, lorsqu'elles ont abouti, les résolutions de cet exercice ont rarement mobilisé une réflexion mathématique.

Troisième partie

Cette partie invite à étudier des productions d'élèves mettant en œuvre des capacités de compréhension des notions de fraction et de proportionnalité, ainsi que la vision dans l'espace. Elle s'est révélée à la portée de nombreux candidats. Néanmoins cette apparente simplicité ne doit pas faire oublier la nécessité d'être capable de mener une analyse avec esprit de finesse et de clarté, et ne pas tomber dans le piège d'une simple description.

3°) La correction.

Les copies font l'objet d'une double correction, puis d'une harmonisation, en portant une attention toute particulière à celles qui ont obtenu une note inférieure ou égale à 10 sur 40, qui est éliminatoire, et qui sont corrigées par deux ou trois binômes.

CONCLUSION

L'épreuve de mathématiques de cette session est une épreuve accessible aux candidats qui se sont réellement préparés et possédant un niveau correct de troisième des collèges. Les exercices proposés sont conçus pour mettre en œuvre les compétences du Socle Commun, en réclamant une technicité raisonnable, mais une bonne autonomie en termes de capacités d'analyse et de raisonnement. La partie didactique est largement accessible aux candidats qui sans avoir besoin d'une grande expérience

La variété des thèmes abordés, les capacités requises et la sélectivité du concours laissent peu de place aux candidats qui n'ont pas une préparation solide.

STATISTIQUES DE L'ÉPREUVE ÉCRITE DE MATHÉMATIQUES

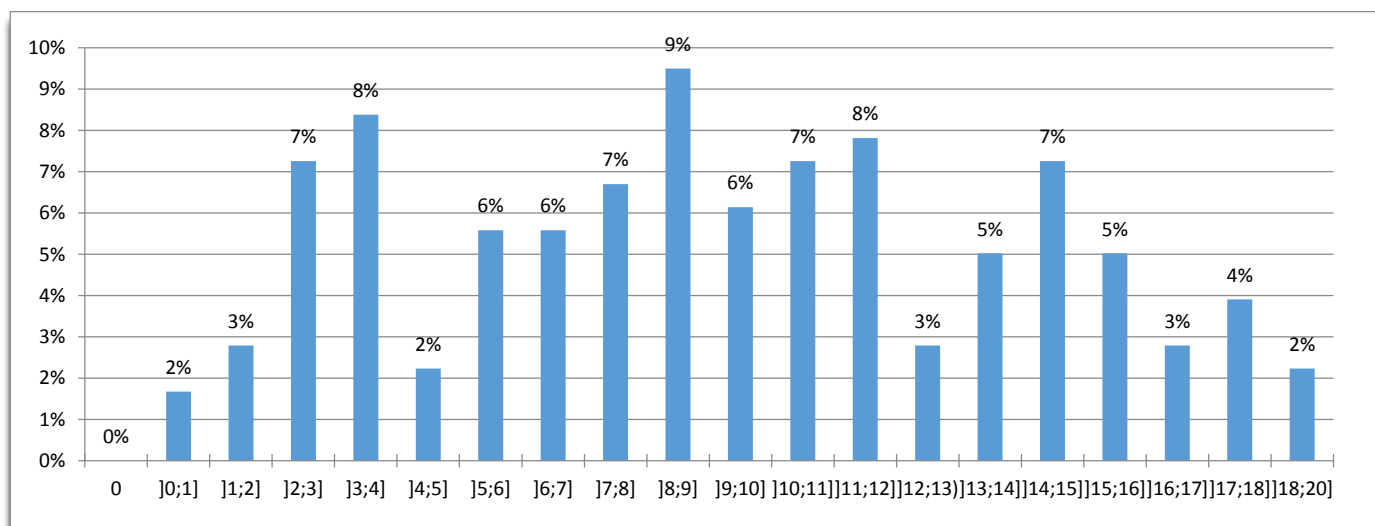
1- Répartition des notes

On remarquera que près de 30% des candidats ont une note supérieure à 12/20, et que la moyenne de l'épreuve est la meilleure depuis 2008.

Comparaison avec les années antérieures

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013.2	2014	2015
Moyenne ramenée sur 20	6,72	9,20	7,42	6,08	6,78	5,58	7,15	6,72	9,43

Tous concours confondus, voici la répartition des notes de mathématiques sur 20.



2- Les candidats éliminés.

Quel que soit le concours, le nombre de candidats éliminés par l'épreuve de mathématiques est trop important, malgré la très grande compréhension du jury de mathématiques et, au moins, une quadruple correction des copies proches de la barre des 10 points sur 40. Sur l'ensemble des quatre concours publics et privé, près du quart des candidats est éliminé, mais on note une nette amélioration par rapport à la session 2014.

Le retour d'une note éliminatoire aux épreuves écrites doit donc inviter les candidats à une véritable implication dans la préparation de ces épreuves et un accompagnement particulier semble indispensable pour ceux qui sont restés éloignés des mathématiques pendant leur cursus lycéen ou universitaire.

3. EPREUVE ECRITE DE LANGUE CORSE

(CONCOURS EXTERNE PUBLIC SPECIAL LANGUE REGIONALE)

L'épreuve écrite d'admissibilité consiste en un commentaire guidé en langue corse d'un texte en langue corse et en une traduction en français d'un passage de ce texte (durée de l'épreuve 3 heures, coefficient 2).

33 candidats ont composé (l'effectif était de 34 à la session précédente). Le vivier apparaît cependant désormais plus large quoique toujours limité.

La moyenne générale de l'épreuve écrite est de 10,46/20. Elle est légèrement inférieure à celle de la session précédente qui était de 12,36/20 .

La note la plus haute est 17,5/20 et la plus basse 02/20.

23 notes sont inférieures à 10/20 et 5 notes se situent au-dessus de 15/20.

Le commentaire

Cette partie de l'épreuve, notée sur 20, représente 2/3 de la note globale. La moyenne générale est de 11,36. Elle très proche de celle de la session précédente (11,87). La note la plus haute est 18/20 ; la note la plus basse est 0/20. Il y a 20 notes inférieures à 10/20.

Il s'agit d'un commentaire guidé : le texte à étudier est accompagné de questions destinées à aider le candidat. Cela n'implique pas que le devoir doit répondre directement et successivement à ces questions, ni se structurer par rapport à elles. Elles ont pour seul but de tracer quelques pistes et d'éviter au candidat le « hors sujet ». Il convient évidemment que, dans le cours du devoir, les différents aspects qu'elles suggèrent se trouvent en quelque manière traités. Certains candidats se sont trop peu informés de ces éléments et ont présenté successivement des réponses aux différentes questions. Quand ces réponses étaient pertinentes et fondées sur une étude précise du texte, ils ont cependant pu obtenir des notes correctes.

Le fait qu'il s'agisse du commentaire d'un texte littéraire peut avantager les candidats provenant de filières littéraires ou linguistiques, qui en ont acquis les méthodes, et ceux qui, venant des études corses, connaissent l'évolution de la littérature en langue corse et ses principaux auteurs. Cette épreuve doit donc être préparée de manière systématique, au-delà de la connaissance de la langue, qui y est nécessaire mais non suffisante.

La durée prévue (environ 2 heures sur 3 pour le commentaire) suppose qu'il atteigne une certaine longueur et ne laisse de côté aucun aspect important du texte. Les devoirs trop brefs ou superficiels risquent donc d'être sanctionnés. Le commentaire, qu'il soit suivi ou, plutôt, composé, ce qui paraît plus efficace, doit présenter une organisation claire et aisément repérable : une introduction, un développement structuré en plusieurs parties et une conclusion.

Le texte contemporain proposé est extrait du bref roman de Francescu Perfettini, *Ch'ella vi sia cuncessa*. Un des intérêts de ce texte est de présenter un basculement culturel : un locuteur naturel de la langue corse est surpris de l'intérêt que lui accorde un jeune instituteur qui se situe dans le mouvement de pensée *di u sittanta*. Cela pouvait conduire de futurs enseignants à une réflexion sur le rôle de l'école dans la société, notamment en ce qui concerne la place de la langue corse. Plus largement, une réflexion sur le poids de la tradition dans la société moderne pouvait être proposée.

Il convenait que les affirmations du commentaire se fondent sur une étude précise du détail et des procédés de style. Certains n'en ont fait que le point de départ d'un développement général sur la société traditionnelle, donnant à certains commentaires un aspect insuffisamment abouti. En revanche, rien n'interdisait d'introduire, après une analyse précise, des réflexions sur le poids symbolique de l'image de l'école et du maître d'école en Corse.

Les devoirs les plus faibles ont surtout été sanctionnés pour leur insuffisance linguistique. Ignorance des règles de la conjugaison ou des accords, accents mis au hasard, tournures syntaxiques approximatives, italianismes ou gallicismes sont autant de points inacceptables chez de futurs maîtres de l'enseignement bilingue. Des erreurs de compréhension du texte ont aussi été relevées, comme celle qui présente Carlettu comme un enfant questionnant l'instituteur, alors qu'il s'agit d'un homme âgé questionné par celui-ci.

La traduction en français :

Cette partie de l'épreuve, notée sur 20, représente 1/3 de la note finale. La moyenne générale a été plus faible (8,05) en traduction qu'en commentaire. La note la plus haute est 16/20, la plus basse 0 (6 candidats).

Certains candidats font de longues omissions, dues parfois à l'ignorance mais parfois à de simples oublis, d'où une perte de points absurde qui peut hélas être décisive à un concours.

Le passage à traduire, narratif et en partie dialogué, n'aurait pas dû présenter de grande difficulté pour des candidats bien préparés. Cependant certains candidats ont commis de nombreuses erreurs : certaines formulations typiques du corse (*Stà à sente, u stava à sente u maestru à Carlettu*) n'ont pas été comprises ou ne sont pas rendues dans un français correct. Les mots ou expressions sbalurditu ou stà bassu sont souvent ignorés. Le vocatif du corse (*O Carlè*) ne peut être maintenu tel quel en français (*O Charlot, o Petit Charles*)...

Rappelons qu'un des intérêts du bilinguisme est l'accès à des visions différentes du monde. Dès lors chacune des langues doit être respectée dans son « génie » propre, et la traduction ne peut consister à remplacer un mot de l'une par un mot de l'autre. L'enseignement bilingue suppose une bonne maîtrise de chacune et non leur mélange hasardeux.

II. EPREUVES ORALES D'ADMISSION :

Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement des champs disciplinaires du concours, et des rapports qu'ils entretiennent entre eux.

1. PREMIERE EPREUVE ORALE : MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE DANS UN DOMAINE AU CHOIX DU CANDIDAT

L'Arrêté du 19 avril 2013 précise en annexe II 1. « Cette épreuve vise à évaluer les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du candidat dans un domaine d'enseignement relevant des missions ou des programmes de l'école élémentaire ou de l'école maternelle, choisi au moment de l'inscription au concours parmi les domaines suivants : sciences et technologie, histoire, géographie, histoire des arts, arts visuels, éducation musicale, enseignement moral et civique.

Le candidat remet préalablement au jury un dossier de dix pages au plus, portant sur le sujet qu'il a choisi. Ce dossier pourra être conçu à l'aide des différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles, y compris audiovisuelles (format « Compact Disc »). Il est adressé au président du jury sous format papier accompagné le cas échéant d'un support numérique « Compact Disc », dans un délai et selon des modalités fixées par le jury.

Ce dossier se compose de deux ensembles :

- une synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu ;
- la description d'une séquence pédagogique, relative au sujet choisi, accompagnée des documents se rapportant à cette dernière.

L'épreuve comporte :

- la présentation du dossier par le candidat (vingt minutes) ;
- un entretien avec le jury portant, d'une part, sur les aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques du dossier et de sa présentation, et, d'autre part, sur un élargissement et/ou un approfondissement dans le domaine considéré (quarante minutes), pouvant notamment porter sur sa connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant.

L'épreuve est notée sur 60 points : 20 points pour la présentation du dossier par le candidat, 40 points pour l'entretien avec le jury.

Durée de l'épreuve : une heure. »

SCIENCES ET TECHNOLOGIE, ARTS VISUELS

EXPOSE	Qualité et correction de l'expression Capacité à communiquer Gestion et organisation de l'exposé Structuration du propos et des contenus
Points positifs observés	Les dossiers sont mieux préparés Les candidats ont tenu compte des remarques présentes dans le rapport du jury 2014 Préparation et organisation des exposés Correction de la langue et bonne gestion du temps

	<p>Des candidats ont su particulièrement se détacher de leur dossier en questionnant différemment celui-ci lors de cette phase</p> <p>Les démarches en vigueur dans le domaine des sciences comme dans celui des arts visuels sont citées et parfois mises en œuvre au sein des séquences</p>
Points négatifs	<p>Des candidats peu préparés au principe de l'oral :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des exposés peu ou pas structurés (plan et contenus) • Trop peu d'usage des TIC au service de l'exposé • Lecture in-extenso du dossier • Restitution d'un exposé appris par cœur • Mauvaise gestion du temps dédié à cette phase (pas de montre, sous-exploitation des vingt minutes disponibles) • Structuration du plan de présentation (introduction, plan, développement scientifique et pédagogique, conclusion) encore trop peu présente <p>Quand les séances ont pu être testées, l'absence de travaux d'élèves illustrant cette mise en œuvre est regrettable</p> <p>Les connaissances scientifiques de la première partie du dossier sont insuffisantes, souvent réduites à quelques lignes</p> <p>Manque de mise en œuvre effective des dossiers restant trop artificiels ou théoriques</p>
Remarques	<p>Le jury encourage les candidats à s'exercer sur cette première partie d'exposé en insistant notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'utilisation des TIC • La gestion du temps • La qualité de l'expression • La structuration du propos et des contenus (plan de l'exposé, de la séquence, questionnement et enjeu du dossier...) • L'intérêt à proposer une analyse de la séquence et des séances plutôt qu'une lecture détaillée de l'ensemble des séances • L'intérêt de présenter des éléments de conclusion et d'ouverture

ENTRETIEN	<p>Capacité du candidat à répondre aux questions posées</p> <p>Connaissances actualisées des concepts scientifiques et des mouvements artistiques</p> <p>Connaissances actualisées des savoirs didactiques et pédagogiques</p> <p>Réflexion autour des théories de développement de l'enfant</p>
Points positifs observés	<p>La mise en œuvre effective de la séquence est un atout indéniable pour la conduite de l'exposé et de l'entretien. Ces candidats ont ainsi pu s'appuyer sur leur expérience, même limitée, pour enrichir les réponses aux questions du jury.</p> <p>La connaissance des changements en cours au sein de l'éducation nationale sont connus de beaucoup de candidats.</p> <p>Les candidats sont mieux préparés à cette épreuve que l'année précédente (connaissance des démarches pédagogiques en jeu, structuration des séances)</p>
Points négatifs	<p>Le bagage scientifique comme les références culturelles doivent être plus conséquents et le candidat doit pouvoir faire le lien avec les ressources locales.</p> <p>Les théories du développement de l'enfant, l'élargissement sur les enjeux plus globaux relatifs au thème sont trop peu développés.</p>

	<p>Encore trop de candidats ne parviennent pas à se détacher des enjeux de leur dossier ne parvenant pas à généraliser les démarches en jeu dans l'enseignement des sciences et des arts visuels.</p> <p>Les démarches pédagogiques sont énoncées sans véritablement les mettre en œuvre au sein de la séquence proposée.</p> <p>Les candidats ont des difficultés à problématiser leur dossier ou leur séquence.</p> <p>Il est indispensable que les candidats s'efforcent de répondre de manière précise aux questions du jury.</p>
Remarques	<p>Le jury encourage les candidats à poursuivre la préparation sur cette deuxième partie en insistant notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'utilisation des TIC • La nécessité de proposer une analyse du dossier et de la séquence dès l'exposé et lors de l'entretien • La nécessité de donner du sens aux apprentissages des élèves en problématisant la séquence • La mise en œuvre effective de la séquence • La prise de distance avec le dossier • La référence aux ressources locales et aux partenaires potentiels • L'approfondissement des connaissances pédagogiques et didactique dans le domaine de l'accompagnement pédagogique différencié

EDUCATION MUSICALE

L'épreuve comporte :

- La présentation du dossier par le candidat (vingt minutes)
- Un entretien avec le jury portant, d'une part sur les aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques du dossier et de sa présentation, et, d'autre part, sur un élargissement et/ou un approfondissement dans le domaine considéré (quarante minutes) pouvant notamment porter sur sa connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant.
-

L'EXPOSE

Une présentation synthétique des textes officiels, au service des pratiques choisies par le candidat, serait la bienvenue plutôt qu'un catalogue exhaustif.

La préparation des dossiers est en règle générale, sérieuse, et de qualité. Néanmoins quelques dossiers sont très éloignés de la réalité.

Le niveau d'expression est très hétérogène : du candidat qui a utilisé la majeure partie de son temps pour l'écoute des œuvres jusqu'au candidat s'exprimant très correctement.

Le temps est plutôt bien géré.

L'ENTRETIEN

L'état de stress obère les compétences de la plupart des candidats.

Les qualités de communication des candidats sont relativement hétérogènes.

La majeure partie des candidats ne maîtrise pas le lexique relatif aux paramètres du son ainsi que la connaissance des capacités vocales des élèves de l'école primaire. Il est indispensable qu'ils fassent état d'une culture plus solide et variée et proposent spontanément des ouvertures vers les autres disciplines, afin d'établir des liens entre les cycles sur les sujets choisis.

Il est constaté un déficit des connaissances dans le domaine de l'histoire des arts et de la culture artistique en général.

La grande majorité des candidats a éprouvé des difficultés à distinguer le Socle Commun de Connaissances et de Compétences, les programmes, les programmations et les progressions. Les connaissances relatives aux théories du développement de l'enfant ont été pour la plupart des candidats, très sommaires.

Dans le cadre de l'entretien, l'interaction avec le jury ne se limite pas systématiquement à formuler des réponses aux questions posées, mais permet également aux candidats de fournir de nouvelles propositions intéressantes.

HISTOIRE DES ARTS

Pour réussir l'épreuve dans les domaines artistiques (éducation musicale, arts visuels, histoire des arts), il n'est pas nécessaire d'être spécialiste (musicien, artiste plasticien, ...). En revanche, cette épreuve exigeante **nécessite une préparation spécifique** quel que soit le domaine artistique choisi.

L'ÉPREUVE :

Les attendus de l'épreuve histoire des arts couvrent 3 domaines:

- La connaissance des fondements scientifiques, artistiques et culturels du sujet choisi par le candidat, et sa capacité à en proposer oralement une synthèse claire.
- La capacité à mettre en perspective sa culture et ses connaissances artistiques au service d'une pratique pédagogique attentive à l'expérience sensible des élèves et ouverte sur leur environnement (l'éducation du regard, les étapes du développement de l'enfant, etc...), dans le cadre d'une proposition de séquence, comptant plusieurs séances.
- La mise en évidence de connaissances artistiques et culturelles portant sur la pluralité des arts en général et leur interaction (réflexions sur l'art, repères historiques, et liens avec d'autres disciplines).

LA PRESTATION DES CANDIDATS :

Exposé et entretien

Les candidats ont réussi à présenter leur dossier dans les vingt minutes imparties. La majorité des dossiers répond aux attendus de l'épreuve. Les préparations étaient variées, le niveau d'expression était très hétérogène.

Un candidat doit savoir reprendre les éléments saillants de son dossier, sans en faire lecture au cours de son exposé. **Les membres du jury avant déjà lu le dossier**, il est inutile de le reprendre in extenso.

Il est attendu que les candidats connaissent les grandes orientations de la politique éducative dans la discipline choisie, par exemple le **parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève**. En histoire des arts, il est conseillé que les candidats connaissent les documents d'accompagnement des programmes (liste de références) ainsi que les œuvres citées.

Le jury a constaté que les traitements **des trois axes** attendus de la partie « scientifique » étaient le plus souvent de qualités très inégales.

- La partie proprement scientifique sur les contenus d'enseignement est souvent prépondérante, par rapport à ce qui est enseigné à l'école primaire.
- La partie pédagogique, où l'on attend une exposition des choix de l'organisation pédagogique étayés par des théories de l'apprentissage, est souvent absente.
- De même, la partie didactique est fréquemment pauvre, notamment quant à l'appréhension des obstacles didactiques.

Les insuffisances constatées, lors des prestations les plus faibles, révèlent une appropriation du sujet assez superficielle. Certains candidats ont récité leur dossier, car appris par cœur, ou lu dans son intégralité.

Le jury constate en outre des manques

- L'appui sur les fondements scientifiques pour justifier les choix pédagogiques
- La difficulté à présenter une culture artistique large
- La prise en compte des compétences et des progrès des élèves dans les domaines artistiques : la différenciation n'est jamais abordée.
- L'insertion de la séquence dans une progression annuelle, voire de cycle.
- La justification de la pratique élève au-delà de celle « pour le plaisir », à conserver certes mais insuffisante.
- L'utilisation de supports iconiques souvent inappropriée dans le cadre d'un travail avec la classe complète.
- La méconnaissance d'œuvres d'art majeures, et la superficialité de références permettant de situer les documents iconiques utilisés dans un contexte artistique et/ou historique.
- La connaissance des programmes des trois cycles sur le domaine abordé
- La maîtrise des éléments techniques évoqués par le candidat dans le dossier doivent être connus: les œuvres d'art, les artistes, les courants.
- La **polyvalence** à intégrer également dans la séquence

Deux candidats ont présenté des dossiers en « histoire des arts » comme des projets dans le domaine des « arts visuels »; l'une des difficultés de cet enseignement réside en ce qu'il convient de ne pas donner une information formalisée, stéréotypée, mais en lien avec une pratique sensible de susciter la curiosité, de développer le désir d'apprendre, de stimuler la créativité. L'histoire des arts instaure des situations pédagogiques nouvelles qui favorisent les liens entre la connaissance et la sensibilité ainsi que le **dialogue entre les disciplines**.

Les membres du jury ont bien conscience que les candidats n'ont pas toujours pu tester tout ou partie de la séquence dans les classes, cela ne pourra leur être reproché. En revanche, il est attendu que **les candidats se projettent dans leur métier** et qu'ils aient une certaine représentation de la fonction de professeur des écoles. Le jury attend l'expression d'un **professionnalisme réfléchi**.

La durée de l'entretien, trente minutes, a permis l'évaluation des compétences des candidats ; les dix dernières minutes ont offert notamment la possibilité à la commission d'assurer son avis sur la posture professionnelle acquise.

Les conseils aux candidats

- Le jury est en droit d'attendre de la part des candidats choisissant le domaine « histoire des arts » **un intérêt pour toutes les formes d'art et un intérêt à la fréquentation personnelle et régulière** des

lieux institutionnels de l'art et de la culture (musées, salles de concerts, salles de théâtre, spectacle divers, etc...), même si les examinateurs ont conscience de ne pas avoir face à eux des spécialistes éclairés.

- Montrer au jury **un intérêt pour les arts**, mais aussi démontrer une réelle curiosité, un regard critique.
- Choisir son sujet, **porteur d'un intérêt pédagogique** marqué puis travailler au recueil d'un maximum de données scientifiques, artistiques et culturelles fiables.
- Pour un niveau donné, établir des **liens cohérents et justifiés par des propositions** pédagogiques, visant de réelles situations d'apprentissages.

En Conclusion :

Nombre de dossiers étaient centrés sur la tâche du maître à accomplir, peu sur les élèves ou sur les apprentissages. Cette tendance se retrouve également dans l'exposé. Une évolution significative est attendue sur ce point. **L'épreuve revêt un caractère professionnel** que trop peu de candidats ne semblent pas encore avoir pris en compte.

Dans son questionnement, la commission s'est efforcée d'interpeler chaque candidat sur les cinq compétences propres aux enseignants (P1 à P5 du référentiel). Elle a élargi fréquemment son questionnement sur un ou plusieurs autres cycles et sur les apprentissages. La grande majorité des candidats ont éprouvé des difficultés à distinguer le Socle Commun de Connaissances et de Compétences, les programmes, les programmations et les progressions. Les connaissances relatives aux théories du développement de l'enfant ont été pour la plupart des candidats, très sommaires.

HISTOIRE, GEOGRAPHIE, ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Composition de la commission de jury

Pour cette épreuve d'admission, la commission du jury d'examen était composée d'un inspecteur de l'éducation nationale, d'un conseiller pédagogique et d'un enseignant, tous exerçant dans le premier degré.

Chaque candidat a été accueilli par les membres du jury qui se sont individuellement présentés à lui. L'organisation générale de l'épreuve a été systématiquement rappelée. La durée de chacune des phases d'exposé ou d'interrogation a été scrupuleusement respectée.

A la fin de l'épreuve, les candidats ont remis les documents-sujets sur lesquels ils avaient composé.

Première partie : Exposé (20 points)

Remarques :

- La qualité de l'expression orale des candidats reste globalement relevée. Le soin dans la construction des phrases et l'appui sur des éléments de lexique spécifiques aux champs disciplinaires concernés sont constatés.
- De manière bienvenue, un certain nombre de candidats est parvenu à se détacher d'une lecture mécanique de son dossier. En effet, fluide et rythmé, l'exposé devient plus convaincant. Cette aptitude à une communication efficace mérite d'être soulignée : elle est au cœur du métier d'enseignant.
- Les candidats sont parvenus à restituer la construction d'une séquence en faisant état de références aux programmes en vigueur et d'objectifs généraux.

- L'organisation de l'exposé a le plus souvent fait l'objet d'une préparation soignée. Les enjeux du sujet choisi sont alors précisés et le propos est clair et structuré. La référence au socle commun des connaissances et des compétences a en particulier permis aux candidats de tirer avantage de leur exposé. Les modalités de l'évaluation sont généralement évoquées. L'évaluation est cependant plutôt décrite très succinctement et de manière stéréotypée (diagnostique, formative, normative, sommative) sans que soit précisée une mise en œuvre concrète et adaptée aux apprentissages visés.
- La mise en relation des acquis des recherches didactiques et les choix pédagogiques retenus n'a malheureusement pas fait l'objet d'une présentation.
- La gestion du temps n'appelle aucune remarque, les candidats ayant généralement pris en considération cet aspect de l'épreuve.

Conseils :

- Construire un plan de l'exposé, en présenter l'architecture globale et s'y référer.
- Prendre systématiquement appui sur des références institutionnelles (socle, programmes, instructions, ...).
- Présenter les enjeux du sujet de façon argumentée.
- Faire apparaître clairement :
 - des objectifs, une progressivité, un déroulement, des modalités d'évaluation
 - des prolongements intégrant de façon significative la transversalité des apprentissages notamment au titre de la langue et culture corse
 - une mise en relation des appuis théoriques et des choix pédagogiques retenus.
- Veiller à une qualité de communication :
 - en évitant les « tics de langage » et les tournures familières
 - en adoptant une attitude favorable : s'adresser aux membres du jury en les regardant, ne pas lire strictement son document, ne pas réciter intégralement
 - en utilisant des termes professionnels spécifiques aux situations décrites.

La capacité à communiquer tirera encore avantage à éviter certains comportements qui ne sont pas compatibles avec le déroulement de l'épreuve (exemples : renverser la situation en posant des questions aux membres du jury, rire de ses incohérences, se situer de façon péremptoire).

En tout état de cause, souci de pertinence et de concret devrait caractériser les réponses données autant que la justification des démarches didactiques et pédagogiques.

Il en est de même :

- pour l'ensemble des situations spécifiques qu'il convient de proposer aux élèves les plus fragiles (différenciation pédagogique)
- pour le recours à la pratique par les élèves des technologies numériques.

Une conclusion correcte de séquence intégrerait aussi de manière naturelle des modalités simples et précises d'évaluation. Cette conclusion peut constituer l'un des « points d'orgue » de l'argumentaire.

Deuxième partie : Entretien (40 points)

Remarques :

- De façon générale, la maîtrise de l'expression orale reste très correcte.
- Les candidats ont montré leur capacité à mobiliser les connaissances et les compétences spécifiques aux domaines d'enseignement visés par l'épreuve ainsi qu'à organiser une succession de séances en lien étroit avec les programmes, quel que soit le niveau de classe proposé.
- Les questions posées ne sont pas toujours suivies de réponses adéquates. Les membres du jury attendent des réponses directement liées aux questions.
- La présentation des enjeux didactiques, pédagogiques, épistémologiques, culturels et sociaux a bénéficié de développements de qualité inégale. Si les choix pédagogiques, la qualité des organisations de classe, celle des mises en situation proposées ou le recours aux supports didactiques ont fait l'objet d'une réelle description, cette dernière peut être mieux argumentée.

- Des confusions fréquentes entre objectif général et compétence mais aussi entre objectif général et objectif opérationnel sont encore trop souvent relevées.
- Les théoriciens de l'éducation sont trop peu connus voire inconnus. Les références proposées restent, le plus souvent, plutôt anciennes et les théories de l'apprentissage ignorées au-delà de leur simple désignation (behaviorisme, socio constructivisme, ...). Il n'est pas fait mention de l'apport actuel des neurosciences.
- La prise en considération de l'hétérogénéité des élèves doit absolument faire l'objet d'une meilleure prise en compte. Lorsqu'ils sont demandés, les concepts de pédagogie différenciée sont cités par les candidats sans faire l'objet du développement attendu.
- Le traitement de ce domaine comme celui de l'évaluation reste insuffisant. Il en est de même pour les références aux processus d'apprentissage ou au développement psychologique de l'enfant.
- Les candidats font peu référence à l'expérience éventuellement acquise au cours de stages d'observation ou de pratique accompagnée. Cela devrait constituer un appui pertinent autant qu'une possibilité concrète de mieux se projeter dans le métier d'enseignant.
- La maîtrise des enjeux scientifiques a réellement permis aux candidats de présenter plus particulièrement des connaissances précises dans la discipline choisie. Elle s'applique à un sujet très ciblé. De ce fait, une bonne prestation sur cet axe est facilitée. Il n'en reste pas moins que le candidat doit faire la démonstration de sa capacité à avoir investi l'état des recherches scientifiques dans le domaine concerné. Une approche contextuelle plus générale est également attendue.

Conseils :

- Prendre appui sur les programmes de l'école maternelle et élémentaire, sur le socle commun et les enjeux de la discipline choisie,
- Veiller à ce que les activités proposées soient en cohérence avec les objectifs d'apprentissage énoncés,
- Savoir préciser le rôle de l'enseignant et celui de l'élève tout au long des étapes de la séquence,
- Proposer des situations pédagogiques ne se réduisant pas à de simples exercices,
- Ne pas omettre d'énoncer les critères d'évaluation de chaque séance et pas uniquement ceux de fin de séquence,
- Anticiper les obstacles que les élèves pourraient rencontrer,
- Proposer une différenciation pédagogique en mentionnant des variables mises en jeu,
- Citer des références maîtrisées, c'est-à-dire qui supportent un développement éventuellement demandé par la commission dans les domaines des courants didactiques et pédagogiques comme pour ce qui relève du développement psychologique de l'enfant,
- Justifier avec clarté les choix pédagogiques retenus en prenant position plutôt qu'en évoquant simplement des possibilités,
- Prendre le temps de construire une réponse argumentée,
- Pouvoir témoigner d'une culture générale y compris en se référant aux valeurs fondatrices de l'école publique et aux symboles qui en rendent compte,
- Prendre appui sur les stages professionnels effectués, le cas échéant,
- Ne pas chercher à faire illusion.

Conclusion

Une prestation de bon niveau bénéficiera d'une présentation scientifiquement argumentée sur le sujet choisi autant que sur la construction de la séquence envisagée. Des réponses adaptées, claires et concises sont attendues par le jury.

Des références institutionnelles et réglementaires doivent résolument nourrir la réflexion.

Les membres du jury apprécient qu'il soit aussi fait mention, à bon escient, des valeurs républicaines qui fondent l'Ecole ainsi que de l'appui sur le référentiel de compétences de l'enseignant en vigueur.

L'ensemble des épreuves du CRPE est adossé au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation : arrêté du 1^{er} juillet 2013 – BO n° 30 du 25 juillet 2013

2. DEUXIEME EPREUVE ORALE : ENTRETIEN A PARTIR D'UN DOSSIER

L'arrêté du 19 avril 2013 précise en son annexe II 2. « *L'épreuve comporte deux parties. La première partie permet d'évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) ainsi que sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire. La deuxième partie de l'épreuve vise à apprécier les connaissances du candidat sur le système éducatif français, et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains), sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel) ainsi que sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative. Première partie : Le jury propose au candidat un sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique (APSA) praticable à l'école élémentaire ou au domaine des activités physiques et expériences corporelles réalisables à l'école maternelle. Le sujet pourra être présenté à l'aide des différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles, y compris audiovisuelles. Le sujet se rapporte soit à la progression au sein d'un cycle d'activités portant sur l'APSA ou la pratique physique et corporelle considérée, soit à une situation d'apprentissage adossée au développement d'une compétence motrice relative à cette même APSA ou pratique physique et corporelle.*

Le candidat expose ses réponses (dix minutes) et s'entretient avec le jury (vingt minutes). Le jury élargit le questionnement aux pratiques sportives personnelles du candidat ou encore au type d'activités sportives qu'il peut animer ou encadrer.

Deuxième partie : Elle consiste en un exposé du candidat (quinze minutes) à partir d'un dossier de cinq pages maximum fourni par le jury et portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire, suivi d'un entretien avec le jury (trente minutes).

L'exposé du candidat présente une analyse de cette situation et des questions qu'elle pose, en lui permettant d'attester de compétences professionnelles en cours d'acquisition d'un professeur des écoles.

L'entretien permet également d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, en fonction des contextes des cycles de l'école maternelle et de l'école élémentaire, et à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier, ainsi que son contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, école, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent dont celles de la République.

Durée de la préparation : trois heures ; durée totale de l'épreuve : une heure et quinze minutes.

L'épreuve est notée sur 100. 40 points sont attribués à la première partie ; 60 sont attribués à la deuxième partie dont 20 points pour l'exposé et 40 pour l'entretien. »

Première partie : Education Physique et Sportive

La première partie de cette épreuve « *permet d'évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive ainsi que sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire* ».

Elle se compose :

- D'un exposé, d'une durée de **10 mn**, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, et traitant d'une APSA au programme de l'école primaire.
- D'un entretien, d'une durée de **20 mn**, dont le questionnement porte, dans un premier temps, sur l'exposé et l'APSA présentée, puis sur des connaissances plus générales de la discipline et de sa place au sein des enseignements à l'école primaire. La pratique personnelle du candidat et les différents types d'activités sportives qu'il peut animer ou encadrer feront l'objet d'un questionnement plus élargi.

Si l'exposé du candidat dure moins de 10 mn, le temps non utilisé n'est pas reporté sur celui de l'entretien (20 mn).

Cette épreuve est notée sur **40 points**. Cette note s'ajoute à celle de la deuxième partie de l'épreuve pour une note totale sur **100 points**.

L'EXPOSE :

L'évaluation de cette partie de l'épreuve s'appuie sur les aptitudes du candidat à mettre en relation, pour construire son exposé, trois champs de connaissances (**didactiques, pédagogiques et institutionnelles**) qui s'articuleront autour des items suivants :

- **Clarté et précision** du propos: le jury tient compte du niveau de langue, de la gestion du temps, de la capacité du candidat à problématiser le sujet et annoncer le plan de son exposé.
- **Respect du sujet et pertinence** de la progression, de la séance (ou séquence) présentée, des situations d'apprentissages et de l'évaluation.
Le candidat s'attachera à faire apparaître dans sa présentation les compétences et objectifs visés, l'organisation matérielle et pédagogique, le déroulement, les tâches motrices, les variables didactiques, les critères de réussite, le type d'évaluation. Il pourra proposer des croquis et schémas, si nécessaire.
- **Prise en compte de la sécurité et de la santé** : cet item sera plus largement abordé au cours de l'entretien.
- **Connaissance de la discipline et de la logique interne de l'APSA** : les sujets tirés au sort par les candidats sont représentatifs des activités les plus pratiquées à l'école primaire. Elles sont limitées à 4 (natation, danse, athlétisme, jeux collectifs), ce qui permet au candidat d'approfondir, dans sa préparation de l'épreuve, son champ de connaissances. Apprécier les enjeux et ressources liés à chacune des quatre APSA est souhaitable.

L'ENTRETIEN :

Dans un premier temps, le candidat sera interrogé sur son exposé et la séance ou séquence présentée. Le jury élargira son champ de questionnement en s'appuyant sur les items suivants :

- **Conception et connaissance de l'EPS :**

Les textes officiels (programmes, documents d'accompagnement...)

Les finalités de l'EPS à l'école primaire.

La différence entre EPS et Sport

Le rôle de l'intervenant extérieur, la place de l'enseignant

- **La sécurité et la santé** : législation sur les activités à encadrement renforcé, taux d'encadrement au cours des sorties scolaires, problématiques du corps et de la santé de l'enfant (développement affectif, cognitif, moteur, social, psychologique).

- **Connaissance d'une autre APSA**, adaptation de l'APSA traitée dans le sujet à **un autre cycle d'apprentissage**.
- **Lien avec les autres disciplines** : socle commun de compétence et de connaissances, transversalité des apprentissages, prise en compte de la polyvalence de l'enseignant du premier degré.
- **Différenciation et évaluation** : savoir gérer l'hétérogénéité du public scolaire, comment prendre en compte l'élève en difficulté, l'élève handicapé, quels types d'évaluation et à quels moments.

LA PRESTATION DES CANDIDATS

La limitation du nombre d'APSA, préconisée par le ministère cette année, permet au candidat d'approfondir ses connaissances dans le domaine concerné. Les attentes du jury reposent sur une bonne connaissance des textes, un appui sur la pratique personnelle et une réflexion de « bon sens » sur la problématique posée par le sujet.

Le temps imparti à l'exposé semble suffisant pour permettre aux candidats de répondre au sujet. Cependant, selon le sujet (présentation de séance, séances ou de séquence) le temps peut ne pas suffire.

Le niveau de langue est satisfaisant, de manière générale, même s'il y a de grandes différences entre les candidats.

Le propos est parfois décousu : peu de candidats ont su véritablement « problématiser » le sujet et présenter un plan cohérent (introduction, développement et conclusion) ; l'expérience personnelle n'est pas assez valorisée.

La plupart des candidats ont appris à construire une séance d'EPS mais ne maîtrisent pas toujours les enjeux liés à cet enseignement ; leurs connaissances sont, la plupart du temps, purement théoriques et révèlent une méconnaissance du terrain. On constate aussi dans les présentations une difficulté à hiérarchiser les situations d'apprentissage, le vocabulaire utilisé est souvent approximatif, les compétences plus ou moins connues (ce que l'on peut considérer comme un minimum indispensable à l'exercice du métier).

On souhaiterait les voir établir une progressivité des situations dans la séquence d'apprentissage présentée et ainsi éviter, comme nous l'avons vu cette année, un catalogue de situations identiques ou les seules différences consistaient à changer le nom des animaux d'une séance à l'autre ! (sujet sur « *la danse en moyenne section de maternelle : les animaux dans le conte* »)

Les connaissances en matière de sécurité et d'encadrement sont très confuses : pas ou peu de distinction entre intervenant agréé, bénévole agréé, intervenant diplômé, etc.

Globalement, les connaissances des candidats sont lacunaires concernant notamment :

- Les horaires (et la globalisation possible des 3heures hebdomadaires consacrées à la discipline)
- Les questions liées à la sécurité
- L'organisation des activités « à risques »
- Les intervenants extérieurs et la réglementation
- La différenciation

Les bonnes prestations ont montré une connaissance approfondie de la discipline, de la législation, des difficultés d'apprentissage des élèves, de la différenciation et de l'évaluation. Elles reposent sur les expériences qu'ont pu vivre les candidats au cours de leurs stages en observation et la possibilité qu'ils ont eue (ou pas), de mettre en œuvre un enseignement de l'EPS dans les classes.

CONSEILS AUX CANDIDATS :

Le texte de référence prévoit que le candidat ait une maîtrise de l'enseignement de l'EPS et connaisse la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé.

La préparation des candidats repose sur une bonne connaissance des programmes. Il est nécessaire qu'ils connaissent parfaitement les textes de référence. Les documents d'accompagnement (fiches d'accompagnement ou progressions – B.O. n°1 du 5/01/2012) proposent des pistes qui peuvent être très utiles dans la connaissance des APSA et de leur logique interne.

Méthodologie : problématiser le sujet, construire un plan, s'appuyer sur son expérience personnelle (expérience en EPS, expérience en pédagogie).

Didactique et pédagogie : La question des « actions motrices de base », même si elle est évoquée au cours des exposés, n'est pas maîtrisée. Le répertoire moteur de base (déplacements, équilibres, manipulations lancers/réceptions) indispensable à l'élaboration de séquences d'EPS doit être connu du candidat et utilisé à bon escient.

L'EPS s'intéressant à l'apprentissage moteur, le candidat doit montrer au cours de son exposé, puis dans ses réponses au questionnement, les propositions pédagogiques et didactiques qu'il présente : illustration des situations, précision des consignes, évolutions des tâches motrices, « dynamique » de la séance (les élèves doivent être « en action » le plus souvent possible). Le moment de « verbalisation » indispensable à toute séance d'EPS conduit les candidats à « faire parler » les élèves plus qu'à les « faire agir » !

Sécurité : peu de candidats interrogés en natation ont su expliquer correctement l'organisation de l'activité. Il faut veiller à faire la différence entre l'encadrement de l'activité par des bénévoles agréés (en aide à l'enseignement) et l'obligation d'un BEESAN en surveillance. Il en est de même pour toutes les activités à encadrement renforcé qui nécessitent la présence d'un intervenant titulaire du Brevet d'Etat dans la discipline (ex. en escalade, voile, tir à l'arc...).

Organisation de l'activité natation (rappel, B.O. n°28 du 4/07/2011 – circ. 2011-090 du 7/07/2011)

La procédure d'agrément doit être connue : le DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale) agréé l'intervenant.

Prise en compte de la difficulté, évaluation : la question de la différenciation prend tout son sens en EPS ; le futur enseignant doit construire ses progressions en fonction des différences (physiques, cognitives, affectives...) que présentent les élèves. Cette dimension doit apparaître dans les exposés ainsi que les procédures d'évaluation mises en place à tous les niveaux de l'apprentissage.

En conclusion, le candidat doit montrer au jury ses compétences et sa réactivité pour mettre en place des situations d'apprentissage en EPS, en faisant appel à ses connaissances des textes (organisation, programmation, progression...), à son expérience et à sa pratique personnelle.

Deuxième partie : Entretien à partir d'un dossier

Les attendus de l'épreuve

La deuxième partie de l'épreuve vise à **apprécier les connaissances du candidat sur le système éducatif français**, et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains), sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel) ainsi que sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative.

60 points /100 sont attribués à la deuxième partie dont 20 points pour l'exposé et 40 pour l'entretien

L'épreuve :

- **Durée de l'exposé : 15 minutes**
- **Durée de l'entretien : 30 minutes**

Elle consiste en un exposé du candidat (quinze minutes) à partir d'un dossier de cinq pages maximum fourni par le jury et portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire, suivi d'un entretien avec le jury (trente minutes).

La présentation faite par le candidat ne peut dépasser les 15 minutes réglementaires. Si le candidat n'utilise pas la totalité de ces 15 minutes, la durée restante n'est pas reportée sur l'entretien dont la durée est de 30 minutes

L'exposé du candidat présente une analyse de cette situation et des questions qu'elle pose, en lui permettant d'attester de compétences professionnelles en cours d'acquisition d'un professeur des écoles.

L'entretien permet également d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, en fonction des contextes des cycles de l'école maternelle et de l'école élémentaire, et à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier, ainsi que son contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, école, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent dont celles de la République.

Remarques et conseils aux candidats concernant l'exposé :

Remarques :

- la gestion du temps pose souvent problème : Le temps imparti est souvent mal exploité.
- le niveau de langue varie de l'excellence pour certains candidats à un niveau approximatif voir insuffisant (fautes de liaisons, de conjugaison ...) : le langage oral doit être soutenu et faire preuve de précision à partir de phrases construites, complètes (éviter le pronom indéfini « on », le discours évasif, indécis).
- le plan de l'exposé n'est pas clairement annoncé ou correspond simplement aux 3 questions du sujet ; le jury distingue le candidat capable de mettre en relation et d'analyser les informations des 3 documents du dossier. Par exemple cette année, certains candidats ont fait le choix de présenter les textes dans l'ordre chronologique de parution (sujet sur « la pédagogie différenciée ») sans que cela présente un intérêt pour la problématique visée.
- la mise en relation des textes est insuffisamment traitée et ne permet pas au candidat de dégager une problématique.

Conseils :

- veiller à une qualité de communication (débit, prononciation, articulation, élocution, vocabulaire précis et évitement d'erreurs syntaxiques grossières).
- adopter une attitude favorable à la communication : lever les yeux, éviter de lire ses notes.
- utiliser un niveau de langue compatible avec la fonction sollicitée.
- s'entraîner à exposer à l'oral en temps limité.
- éviter de paraphraser.
- l'utilisation du tableau est facultative. Si le candidat souhaite en faire usage, il convient alors de maîtriser la présentation et de donner du sens à cet outil durant l'exposé.
- Maîtriser les acronymes (P.P.R.E, A.P.S.A....)

Remarques et conseils concernant l'entretien :

Remarques:

- certains candidats manquent de connaissances relatives au système éducatif et au fonctionnement de l'école : les finalités de l'école, du projet d'école, du socle, des cycles, des différents conseils, les volumes horaires consacrés à chaque domaine d'enseignement dans les différents cycles, la spécificité de l'enseignement de la langue corse dans les deux filières

(standard et bilingue), la lettre cadre sur l'enseignement des langues vivantes et régionale de l'académie de Corse (...).

Conseils :

- être capable de se projeter dans le métier d'enseignant, adopter un positionnement au sein de la communauté éducative en fonction du référentiel des compétences de l'enseignant.
- connaître les différents partenaires du système éducatif.
- enrichir sa culture générale y compris la culture républicaine (lois...), se référer aux valeurs fondatrices de l'école publique.
- faire preuve de clairvoyance pour garantir le « vivre ensemble » institutionnel ;
- éviter de tomber dans la subjectivité et l'affectivité.
- connaître les droits et devoirs des fonctionnaires, le fonctionnement du système éducatif ;
- connaître le rôle et le positionnement des différents membres de la communauté éducative (hiérarchie).
- montrer son aptitude à exprimer des références à l'occasion de situations pratiques.
- prendre appui sur les stages en responsabilité et/ou en observation.
- à défaut d'expérience concrète, faire preuve de bon sens en s'appuyant sur les textes réglementaires.
- éviter d'être hors sujet pour prouver que l'on a des connaissances.
- s'affirmer, prendre position en argumentant son point de vue.

3. EPREUVE ORALE D'ADMISSION DE LANGUE CORSE (CONCOURS EXTERNE PUBLIC SPECIAL LANGUE REGIONALE)

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury à partir d'un document sonore ou écrit authentique en langue régionale, relatif à la culture ou à la langue concernée.

Durée totale de l'épreuve : une heure (préparation : trente minutes ; entretien : trente minutes). Coefficient : 2.

L'épreuve a été évaluée à partir des critères suivants :

Le commentaire :

- Qualité de l'exposé (annonce du plan et mise en exergue du fil conducteur), esprit d'analyse et de synthèse ;
- Compréhension du document sonore ;
- Raisonnement étayé par des références à des personnages ou à des faits précis du document.

La qualité de la langue employée :

- Aux plans phonologique et morphologique ;
- Au plan lexical (richesse du vocabulaire, mots de liaison employés à bon escient, absence de répétitions rapprochées, absence d'hésitations...).

La présentation, l'élocution et l'attitude générale du candidat.

Les sujets proposés sont, comme les années précédentes, des documents sonores, consistant en des enregistrements de locuteurs authentiques, relatifs à des faits culturels, patrimoniaux ou historiques.

Les 23 candidats admissibles au concours spécial (pour 17 postes) étaient présents. Ils ont passé l'épreuve orale de langue corse dans des conditions satisfaisantes.

La moyenne générale est de 15,76 (rappel 2014 : 11,49).

La note la plus haute est de 19,5/20 ; la plus basse est de 06/20, seule note est inférieure à 10 ; 16 notes sont supérieures à 15/20. L'absence de notes très faibles indique qu'aucun candidat n'a totalement démerité. Une majorité de candidats se situe au-dessus de 15, ce qui marque une nette progression dans la qualité de la langue et le sérieux de la préparation.

Deux candidats ont été à chaque fois interrogés sur le même sujet, ce qui a engendré une approche comparative de grand intérêt pour le jury.

Les sujets proposés étaient des enregistrements de locuteurs authentiques, portant sur des faits de la vie quotidienne traditionnelle ou actuelle : banditisme et vendetta ; traditions culturelles ; chant traditionnel ; vie pastorale ; place du feu dans la vie traditionnelle ; viticulture ; presse écrite ; minorités linguistiques et polynomie.

Les candidats doivent avant tout démontrer des capacités avérées à l'oral : bonne compréhension et expression aisée et correcte. Ils doivent également être capables d'assurer une présentation cohérente du support proposé.

Leur exposé doit être susceptible d'élargir le débat et de le prolonger par des questionnements émergents. Le document ne doit pas devenir un simple prétexte pour étaler des connaissances apprises par cœur.

Le jury a remarqué avec plaisir que les exposés avoisinent désormais tous la dizaine de minutes, parfois davantage, ce qui permet de contextualiser réellement le document, d'en restituer judicieusement le contenu, voire de prolonger les problématiques qu'il développe. On peut y voir le signe d'une préparation plus sérieuse de tous les candidats aux exigences de l'épreuve.

Il semble par ailleurs indispensable que des candidats se destinant à l'enseignement bilingue fassent état d'une connaissance minimale, mais claire et soutenue, des principaux textes (nationaux et académiques) qui le régissent, de ses objectifs et des modalités organisationnelles de sa mise en application.

D'autre part, l'évaluation a porté pour chaque candidat sur la pertinence de l'organisation du commentaire (les exposés étaient majoritairement bien structurés), sur les aspects culturels mis en avant, sur la qualité de la langue orale et sur l'aisance dans la présentation.

Sans que l'on attende des candidats des connaissances encyclopédiques, ceux-ci doivent posséder un minimum d'éléments de base, relatifs à l'histoire ou à la géographie de l'île, à la localisation des sites archéologiques les plus célèbres, aux principaux parlers insulaires (au-delà de la seule partition binaire et bien souvent erronée entre *supranacciu* et *suttanacciu*), à l'origine et à l'évolution de la langue, à la littérature qu'elle a engendrée, à la situation de la Corse dans l'ensemble roman et méditerranéen...

Les erreurs les plus courantes se situent dans le domaine phonologique (mutation consonantique, place de l'accent tonique ...). Des mélanges avec l'espagnol et surtout l'italien peuvent être sporadiquement relevés. Certaines conjugaisons peuvent être calquées sur le français.

En conclusion, le jury se montre globalement satisfait des intéressantes (voire très intéressantes) compétences démontrées par la majorité des candidats. Il est désormais acquis que ceux qui ont choisi de se présenter au concours spécial prennent la précaution de bien évaluer leurs compétences. Cela se vérifie d'année en année et on ne trouve plus guère de candidats qui choisissent ce concours par opportunité, au risque de s'y fourvoyer.

**SOMMAIRE DU RAPPORT DU CONCOURS DE RECRUTEMENT
DES PROFESSEURS DES ECOLES
SESSION 2015 ACADEMIE DE CORSE**

Statistiques.....	pages 2 à 4
Epreuves écrites d'admissibilité.....	page 5
Epreuve écrite de français.....	page 5
Epreuve écrite de mathématiques.....	page 20
Epreuve écrite de langue corse (CRPE spécial langue régionale).....	page 24
Epreuves orales d'admission.....	page 26
Epreuve orale de mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat.....	page 26
Epreuve orale d'entretien à partir d'un dossier établi par le jury.....	page 34
Epreuve orale de langue corse (CRPE spécial langue régionale).....	page 40